

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



**RÉPUBLIQUE DU ZIMBABWE
DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS
1999 - 2001**

NB : Ce document contient des addenda ou des errata en annexe.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFC	:	Agricultural Finance Corporation
BAD	:	Banque africaine de développement
COMESA	:	Communauté des États de l’Afrique orientale et australe
CSO	:	Central Statistical Office (Bureau central de la statistique)
CZI	:	Confederation of Zimbabwe Industries (Confédération des industries zimbabwéennes)
FAD	:	Fonds africain de développement
DSA	:	Dimensions sociales de l’ajustement
DSP	:	Document de stratégie par pays
ESAP	:	Economic and Structural Adjustment Programme (Programme d’ajustement économique et structurel)
FASR	:	Facilité d’ajustement structurel renforcé
FAT	:	Fonds d’assistance technique
FDS	:	Fonds de développement social
FRMU	:	Unité de la gestion des risques financiers
GZ	:	Gouvernement du Zimbabwe
IFD	:	Institution de financement du développement
ITF	:	Initiative transfrontalière
IPC	:	Indice des prix à la consommation
MOHCW	:	Ministry of Health and Child Welfare (ministère de la Santé et de la Protection infantile)
NECF	:	National Economic Consultative Forum (Forum national consultatif sur l’économie)
NEPC	:	National Economic Planning Commission (Commission nationale chargée de la planification économique)
NOCZIM	:	National Oil Company of Zimbabwe (Société nationale des pétroles du Zimbabwe)
NRZ	:	National Railways of Zimbabwe (Chemins de fer du Zimbabwe)
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PAAP	:	Poverty Alleviation Action Plan (Plan d’action pour réduire la pauvreté)
PAS	:	Prêt à l’ajustement structurel
PSIP	:	Public Sector Investment Programme (Programme d’investissement du secteur public)
RBZ	:	Reserve Bank of Zimbabwe (Banque centrale du Zimbabwe)
SADC	:	Southern African Development Community (Communauté pour le développement de l’Afrique australe)
SEISA	:	Study on Economic Integration in Southern Africa (Étude sur l’intégration économique en Afrique australe)
UC	:	Unité de compte
ZCC	:	Zimbabwe Chambers of Commerce (Chambre de commerce du Zimbabwe)
ZIC	:	Zimbabwe Investment Centre (Centre d’investissement du Zimbabwe)
ZSE	:	Zimbabwe Stock Exchange (Bourse des valeurs du Zimbabwe)

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(septembre 1999)

1 UC = 1 DTS

1 UC = 1,36986 dollar É.-U.

1 UC = 50,764 dollars zimbabwéens

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	i-iv
1. INTRODUCTION.....	1
2. ÉVOLUTION RÉCENTE	1
2.1 Cadre macroéconomique	1
2.2 Climat des affaires dans le secteur privé.....	9
2.3 Thèmes d'intérêt multisectoriel	10
2.4 Principaux obstacles au développement.....	13
3. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ETAT	14
3.1 Principaux éléments du programme gouvernemental	14
3.2 Évaluation du programme	18
3.3 Défis et risques	20
3.4 Partenariat stratégique	22
4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE	23
4.1 Évaluation de la précédente stratégie	23
4.2 Portefeuille et gestion du Groupe de la Banque	24
4.3 Stratégie du Groupe de la Banque à moyen terme	26
4.4 Programme de prêt	28
4.5 Solvabilité du pays et risques	29
4.6 Questions nécessitant un dialogue politique	30
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	30

ANNEXES

N°		Nombre de pages
I	Matrice de la stratégie du DSP	2
II	Indicateurs sociaux	2
III	Indicateurs macroéconomiques sélectionnés	1
IV	Comptes nationaux	1
V	État récapitulatif des finances publiques	1

ANNEXES (Suite)

VI	Balance des paiements	1
VII	Examen de la situation monétaire	1
VIII	Dette extérieure	1
IX	Besoins de financements extérieurs, 1999-2001	1

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. INTRODUCTION

Ce document de stratégie par pays (1999 - 2001) définit la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque au Zimbabwe en s'appuyant sur l'analyse de l'évolution récente de la situation du pays, le programme de réformes de l'État, les obstacles au développement, les principaux défis et risques ainsi que les perspectives de croissance du pays. Ce document a été préparé à l'issue des discussions qui se sont déroulées entre le gouvernement, les opérateurs du secteur privé et des membres de la société civile lors de la mission préparatoire du document de stratégie par pays (DSP) effectuée par la Banque en novembre 1998. Au cours d'un échange de vues avec les membres de la mission de la Banque qui s'est rendue dans le pays en octobre 1999, la stratégie recommandée a emporté l'adhésion de la Commission nationale chargée de la planification économique.

2. ÉVOLUTION RÉCENTE

2.1 En 1998, l'économie zimbabwéenne a enregistré une croissance modérée à 1,6 % alors qu'en 1997 et en 1996, elle avait réalisé des taux de croissance respectifs de 3,2 et 7,6 %. Cette atonie s'explique, pour l'essentiel, par l'obtention de résultats inférieurs aux prévisions dans les principaux secteurs de l'économie : agriculture, mines et industrie. Le facteur clé de cette contre-performance est le climat économique difficile qui a prévalu dans le pays en 1997 et en 1998, années où des pressions insoutenables se sont exercées sur la balance des paiements, entraînant une forte dépréciation de la monnaie nationale. Le programme de réformes du gouvernement, inachevé depuis le premier programme d'ajustement qui visait la suppression des faiblesses structurelles de l'économie, a aussi été particulièrement mis en relief. Fait plus important, les retards accumulés dans la mise en œuvre des réformes des grandes entreprises d'État et de la fonction publique se sont soldés par la persistance de gros déficits publics (de 8 à 10 % du PIB). Cet état de choses a alimenté l'inflation et provoqué l'éviction du secteur privé de l'investissement productif. Exacerbée par les graves sécheresses de 1992 et 1995, la situation a abouti à un recul net du revenu réel par habitant et à un accroissement de la pauvreté.

2.2 En 1997 et en 1998, réagissant à cette récession et déterminé à rétablir la stabilité macroéconomique, le gouvernement a pris des mesures sélectives en vue de réduire la demande globale et appliqué des politiques monétaire et budgétaire restrictives. Par ailleurs, le gouvernement a négocié avec succès un Accord de confirmation de 14 mois avec le FMI portant sur 193 millions de dollars É.-U. Approuvé en août 1999, cet accord devrait consolider les réserves en devises et contribuer à rétablir la viabilité extérieure. Fait plus important, pour asseoir les bases d'une croissance plus rapide et d'un développement durable, l'État s'est engagé à mettre en œuvre la deuxième phase des réformes contenues dans le Programme zimbabwéen pour le changement économique et social (*Zimbabwe Programme for Economic and Social Transformation*, ZIMPREST). Le ZIMPREST vise l'approfondissement des réformes mises en œuvre dans le cadre du premier programme et la suppression des faiblesses structurelles qui demeurent dans l'économie. Au moment de la rédaction de ce document, le programme en question

avait obtenu un concours financier du FMI sous forme d'un Accord de confirmation de 14 mois approuvé en août 1999. Un complément d'aide est attendu de la Banque mondiale et du Groupe de la Banque africaine de développement. En outre, plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux devraient soutenir les réformes envisagées. Néanmoins, l'incapacité du gouvernement à contenir les dépenses dans les limites convenues s'est traduite, en septembre 1999, par le dérapage du programme d'Accord de confirmation arrêté de concert avec le FMI. De plus, les programmes d'appui financés par certains bailleurs de fonds ont été suspendus. Le coût des charges militaires afférentes à la guerre en République démocratique du Congo a également suscité des inquiétudes. Des discussions étaient engagées avec le FMI sur les mesures à prendre pour ramener le programme sur la bonne voie d'ici à la fin de l'année et évaluer l'ampleur des dépenses militaires et leur incidence budgétaire.

3. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Dans le cadre du ZIMPREST, le gouvernement envisage le rétablissement urgent de la stabilité macroéconomique (faibles taux d'inflation et d'intérêt et stabilité du taux de change) ; la promotion de l'épargne et de l'investissement publics et privés indispensables à la croissance ; la poursuite de la politique visant à renforcer le pouvoir économique de la population et à réduire la pauvreté en créant des opportunités d'emploi et en encourageant les initiatives des entrepreneurs ; l'investissement dans la valorisation des ressources humaines ; et la mise place d'un filet de sécurité pour les démunis. Au nombre des autres initiatives majeures, on peut citer l'amélioration qualitative des institutions démocratiques ; la quête de la bonne gouvernance ; et l'éradication de la corruption. A cette fin, le gouvernement entend élaborer des stratégies sectorielles appropriées et entreprendre des investissements sectoriels susceptibles d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté. Le gouvernement vise précisément les objectifs suivants : réaliser un taux de croissance moyen du PIB de 6 % l'an ; un taux de croissance du revenu par habitant de 3,4 % et un taux de croissance de la consommation de 4,4 % l'an ; une augmentation annuelle de la productivité nationale de 8 à 10 % pendant les années sans sécheresse ; la création d'emplois plus nombreux, avec un objectif annuel de 42 200 emplois au minimum ; la réalisation de niveaux d'investissement d'au moins 23 % du PIB ; un taux minimum de croissance des exportations de 9 % l'an en termes réels ; la diminution régulière du déficit budgétaire de l'État qui devra se situer au-dessous de 5 % du PIB d'ici à la fin de l'année ; et la réduction du taux d'inflation à un chiffre d'ici à l'an 2000.

3.2 Bien que ces objectifs soient ambitieux au regard des résultats économiques passés, le gouvernement peut les atteindre s'il respecte son engagement vis-à-vis du programme de réformes et réussit à relever les défis et à surmonter les risques liés à la réalisation de ces objectifs. Les principaux défis sont la réduction du déficit budgétaire public, la mobilisation de ressources adéquates, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Par ailleurs, le gouvernement devra prendre des mesures en vue d'atténuer les effets négatifs des sécheresses périodiques sur la croissance et sur la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement devra résoudre un certain nombre de questions d'intérêt multisectoriel telles que la chute rapide de la croissance démographique due à la pandémie du SIDA et la réduction des taux de fécondité résultant du succès rencontré par la campagne de planning familial, la dégradation de

l'environnement, qui a réduit la productivité agricole, les disparités entre hommes et femmes, l'absence de transparence et d'obligation de répondre de la gestion des affaires publiques et la pauvreté. Entre autres risques auquel le programme est exposé, on peut citer le non-respect éventuel des engagements en matière de réformes, surtout dans la perspective des prochaines élections prévues en l'an 2000, la sécheresse, la persistance de gros déficits, l'incapacité à résoudre le problème de la pandémie du SIDA et la prolongation de la guerre au Congo.

4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Le dernier document de stratégie par pays (DSP) pour la période 1996-98 visait à soutenir les réformes économiques et structurelles, l'expansion de l'infrastructure du pays, l'investissement dans le secteur agricole en privilégiant la lutte contre la pauvreté en milieu rural et la multiplication des opportunités d'emploi pour les nouveaux venus sur le marché du travail. Les objectifs du programme et les dotations sectorielles n'ont pu être totalement réalisés en raison du report d'un certain nombre de projets, y compris le deuxième prêt à l'ajustement structurel envisagé. Il est également difficile de mesurer l'incidence du programme du fait que beaucoup de projets sont à un stade d'exécution peu avancé parce qu'ils ont pris du retard au démarrage. Le Rapport annuel de revue de portefeuille 1998 et la Revue de portefeuille par pays ont reconnu ces défaillances et des mesures sont prises pour y faire face dans le cadre des futures interventions. Dans l'ensemble, les résultats du portefeuille ont été jugés satisfaisants.

4.2 La stratégie pour la période 1999-2001 sera axée essentiellement sur l'appui au gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase des réformes de politique économique et structurelles définies dans le Programme zimbabwéen pour le changement économique et social (ZIMPREST). Aussi, un prêt à l'ajustement structurel va-t-il être octroyé au gouvernement zimbabwéen pour combler le déficit de financement extérieur anticipé pendant la période d'exécution du programme. Toutefois, on prévoit qu'avec ce programme, le pays sera en mesure de renoncer progressivement d'ici à 2002 à l'aide extérieure qu'il reçoit pour soutenir sa balance des paiements. Certes, la Banque poursuivra, comme par le passé, ses investissements dans des secteurs spécifiques, seulement, elle mettra davantage l'accent sur l'appui à l'élaboration de stratégies sectorielles intégrées à travers son guichet de prêts à l'appui de réformes. Le gouvernement bénéficiera aussi d'une assistance technique en vue de renforcer, d'une part, ses capacités à planifier, exécuter, coordonner et suivre les réformes envisagées et, d'autre part, ses compétences générales en matière de gestion macroéconomique. En appoint aux objectifs sectoriels du gouvernement à moyen terme, des investissements spécifiques seront réalisés dans les secteurs de l'agriculture, des transports, des équipements collectifs, de la santé et de l'éducation.

4.3 Un montant total de 20,50 millions d'UC provenant des ressources du FAD VIII a été provisoirement affecté au Zimbabwe, dont 17,4 millions d'UC pour les projets, et une somme de 3,1 millions d'UC a été prise sur les ressources du FAT. En sa qualité de pays pouvant bénéficier de financements mixtes, le Zimbabwe est également en droit de recevoir les ressources ordinaires de la BAD. Il ressort de l'analyse de la solvabilité du pays et de l'engagement du Groupe de la Banque que le pays peut encore absorber une part raisonnable de ressources ordinaires sans

compromettre sa capacité d'honorer le service de sa dette. On estime qu'au total, 250 millions d'UC provenant de ces ressources peuvent être prêtés à ce pays au cours de la période 1999-2001. Cette estimation tient également compte de facteurs comme la taille moyenne des projets financés dans le pays et le programme total de prêts à moyen terme du Groupe de la Banque. En outre, l'équivalent de 50 % des ressources du FAD sera affecté au financement des opérations à l'appui de réformes.

4.4 Dans le secteur privé, la Banque s'efforcera de soutenir les efforts déployés par le gouvernement zimbabwéen pour promouvoir l'entreprise privée en apportant un concours direct aux entreprises concernées. Par ailleurs, la Banque appuiera les initiatives du gouvernement visant à encourager la participation des opérateurs privés à l'économie en favorisant l'instauration d'un climat propice au secteur privé.

5. CONCLUSION

5.1 Ces deux dernières années, le Zimbabwe a connu une récession économique sans précédent qui a mis à nu les faiblesses structurelles qui demeurent dans l'économie et fait prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité de mettre en œuvre des réformes susceptibles de protéger l'économie de chocs futurs. Aux fins d'atteindre cet objectif, le gouvernement a adopté et est déterminé à appliquer un programme de réformes, le Programme zimbabwéen pour le changement économique et social (ZIMPREST), qui offre un cadre propice à la réalisation d'une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. Pour permettre au pays de mettre en œuvre les réformes envisagées dans ce programme et réaliser son potentiel de croissance à moyen terme, l'assistance de la communauté des bailleurs de fonds, y compris la BAD, devra être maintenue. La stratégie définie ci-dessus jette les bases de la voie à suivre pour apporter l'aide du Groupe de la Banque à ce pays.

ZIMBABWE

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAR PAYS 1999-2001

1. INTRODUCTION

1.1 Le dernier Document de stratégie par pays (DSP) relatif au Zimbabwe couvrant la période 1996-98 (ADB/BD/WP/96/142) a été approuvé par les Conseils en novembre 1996. Des mises à jour ont par la suite été distribuées aux Conseils pour information en novembre 1997 et en août 1999. Ce DSP présente la stratégie d'intervention et le programme de prêt à moyen terme du Groupe de la Banque dans le pays pour la période 1999-2001. La stratégie envisagée se base sur l'analyse de l'évolution économique récente au Zimbabwe et l'examen du programme de développement du gouvernement, les perspectives de croissance à moyen terme et les obstacles auxquels l'économie est confrontée. Sont également passés en revue l'état d'avancement des opérations du Groupe de la Banque et les résultats du portefeuille actif de la Banque. En outre, la solvabilité du pays et le risque du portefeuille font l'objet d'une évaluation.

1.2 Ce rapport contient des informations d'origines diverses : le Programme zimbabwéen pour la transformation économique et sociale pour la période 1999-2001 (ZIMPREST) ; le Rapport annuel de la *Reserve Bank of Zimbabwe* (1998) ; la Revue économique et statistique trimestrielle, le Rapport relatif au Zimbabwe établi par le Programme spécial d'assistance (*Special Programme of Assistance Report on Zimbabwe*, SPA de juin 1999) ; l'État budgétaire pour l'année 1999 ; l'Étude de 1995 sur l'évaluation de la pauvreté ; le bureau central de la statistique (*Central Statistical Office*, CSO) ; les comptes nationaux (1985-1997) ; le Bulletin trimestriel des statistiques ; et d'autres publications du gouvernement, de la Banque mondiale et du FMI. Les grands thèmes du DSP ont fait l'objet d'échanges de vues avec le gouvernement zimbabwéen, les opérateurs du secteur privé et les membres de la société civile représentés par le Forum consultatif sur l'économie (*Economic consultative Forum*, NECF), au cours des missions que la Banque a effectuées en novembre 1998 et en octobre 1999. Les priorités sectorielles et le programme de prêt ont été adoptés par la Commission nationale chargée de la planification économique (*National Economic Planning Commission*, NEPC).

2. ÉVOLUTION RÉCENTE

2.1 Cadre macroéconomique

A. Aperçu et revue des mesures d'ajustement

2.1.1 Au cours des années 80, la croissance économique modérée enregistrée par le Zimbabwe, établie à 3,5 % en moyenne annuelle, tient pour l'essentiel aux mesures de réglementation rigoureuse imposés à la plupart des secteurs d'activité par l'État. Associées à un taux d'accroissement démographique élevé, à 3,2 %, ces mesures se sont traduites par une légère augmentation du revenu par habitant. Manifestement, cette situation n'était pas en harmonie avec l'avant-dernier objectif du gouvernement qui vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la situation désavantageuse dont la majorité de la population avait hérité de l'époque coloniale. En fait, dès l'accession du pays à l'indépendance, le gouvernement s'était fixé pour objectif de réduire très sensiblement, voire d'éradiquer, la pauvreté au plus tard à la fin de ce siècle. En 1991, conscient de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour espérer encore réaliser cet objectif, le gouvernement zimbabwéen a lancé la première phase d'un vaste Programme d'ajustement économique et structurel (*Economic and Structural Adjustment*

Programme, ESAP), dans l'optique de susciter un cadre de politique générale axé sur le marché et de jeter les bases d'une croissance plus rapide et durable. Le FMI, la Banque mondiale, le Groupe de la BAD et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ont soutenu ce programme. Des réformes d'envergure ont été mises en œuvre dans les domaines suivants : la politique commerciale, la gestion des devises, la politique de crédit, la déréglementation (marché du travail, commercialisation agricole et taux d'intérêt) et la libéralisation des prix. En outre, des réformes ont été entreprises dans la gestion et la politique des secteurs budgétaire et financier en vue de réduire l'important déficit budgétaire et de renforcer la concurrence dans le secteur financier.

2.1.2 Ces mesures n'ont pas abouti¹ à la rapide croissance économique anticipée en raison surtout des facteurs suivants : i) les graves sécheresses de 1992 et 1995 ; ii) les termes de l'échange défavorables et la chute des cours des produits de base ; et iii) la persistance d'un gros déficit budgétaire qui a alimenté l'inflation et freiné l'initiative du secteur privé. De plus, le gouvernement a tardé dans la mise en œuvre des réformes prévues de la fonction publique et des sociétés d'État. Fin 94, il était manifeste que non seulement le gouvernement ne parvenait pas à réduire les dépenses en raison de la situation économique difficile, mais en outre, il était incapable de maintenir le rythme des changements de politique générale envisagés. Aussi, le programme soutenu par le Fonds a-t-il définitivement déraillé en 1995.

2.1.3 En dépit de l'échec des réformes, en 1996, grâce aux bons résultats du secteur agricole, l'économie a redémarré et, on estime que le PIB s'est établi au taux vigoureux de 7,3 %. Néanmoins, vers fin 97, l'économie du Zimbabwe a de nouveau été soumise à des pressions extérieures et intérieures extrêmes, qui ont mis à nu les faiblesses structurelles sous-jacentes de l'économie, et entraîné une crise sans précédent des réserves en devises qui ont en effet chuté au-dessous de l'équivalent d'à peine 0,8 mois de couverture des importations. Cette crise a été en partie provoquée par la chute des prix à l'exportation des principaux produits de base du pays et par la perte de confiance du marché suite aux déclarations du gouvernement à propos du paiement des anciens combattants et de la saisie des propriétés foncières. En 1998, la balance des paiements a subi d'autres pressions sous l'effet de la dépréciation des monnaies des pays voisins et de la détérioration continue des termes de l'échange.

2.1.4 Face à cette crise, le gouvernement a resserré sa politique monétaire et budgétaire, permis la dépréciation du taux de change, la hausse des taux d'intérêt et négocié un accord de confirmation de 13 mois avec le FMI (s'élevant à 130,7 millions de DTS) en juin 1998². Les pouvoirs publics ont également lancé plusieurs mesures sélectives pour réduire la demande, notamment, l'augmentation des impôts, la réduction des dépenses, le resserrement du contrôle des capitaux, l'augmentation des droits d'importation et du niveau des réserves bancaires obligatoires ainsi que la fermeture des comptes en devises des sociétés.

2.1.5 Bien que les mesures susvisées aient résulté en l'amélioration de certains indicateurs macroéconomiques majeurs de 1997 à 1998³, pour la plupart, cette embellie n'est que temporaire et le gouvernement reconnaît la nécessité de mettre en œuvre un programme de réformes de vaste portée pour réaliser une croissance économique durable à long terme. C'est pourquoi, le gouvernement a sollicité l'assistance de la communauté des bailleurs de fonds pour soutenir la

¹ La croissance du PIB réel s'est établie en moyenne à 1,8 % environ au cours de la période 1991-96.

² Toutefois, un seul achat a été effectué au titre de cet accord puisque le gouvernement et le Fonds ne sont pas parvenus à s'entendre concernant les réformes à entreprendre dans un certain nombre de domaines. Depuis, l'accord n'est plus valable.

³ Réduction très sensible du déficit budgétaire, ralentissement de l'expansion de la masse monétaire et réduction du déficit du compte des transactions courantes.

mise en œuvre du Programme zimbabwéen pour le changement économique et social (ZIMPREST) adopté en février 1998. Les grandes lignes du ZIMPREST sont analysées au chapitre III. Au moment de la rédaction de ce document, le FMI avait accordé un concours financier au programme à travers un Accord de confirmation de 14 mois approuvé en août 1999 et une aide supplémentaire est attendue de la Banque mondiale et du Groupe de la Banque africaine de développement. En outre, un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux devraient sans aucun doute apporter leur appui aux réformes envisagées. Toutefois, du fait que le gouvernement n'a pas été en mesure de contenir les dépenses dans les limites convenues, en septembre 1999, le programme d'accord de confirmation, arrêté d'un commun accord avec le FMI, s'était écarté de ses objectifs et plusieurs programmes d'appui financés par les bailleurs de fonds avaient été suspendus. Par ailleurs, le coût des charges militaires liées à la guerre en République démocratique du Congo avait suscité des préoccupations. Les concertations se poursuivaient avec le FMI quant aux mesures nécessaires pour ramener le programme sur la bonne voie d'ici à la fin de l'année et pour déterminer l'ampleur des dépenses militaires et leur incidence budgétaire.

2.1.6 Production et croissance : En 1996, le Zimbabwe a enregistré une croissance économique de 7,3 % tirée par le secteur agricole qui a bénéficié de conditions climatiques favorables. En 1997, on anticipait la poursuite de cette forte croissance suite à la relance de 1996, mais des crises socioéconomiques ont frappé le pays au cours du second semestre de l'année ce qui a ralenti la croissance. A présent, selon les estimations, le taux de croissance du PIB s'élève officiellement à 3,2 % contre un taux prévisionnel de 4,5 à 5 %. En 1998, on estime que le PIB n'a cru que de 1,6 % alors que les estimations antérieures prévoyaient un taux de 3,7 %. Cette croissance médiocre s'explique pour l'essentiel par les résultats inférieurs aux anticipations enregistrés dans les secteurs manufacturier, agricole et minier. Au nombre des autres facteurs de cette contre-performance on peut citer la chute des cours internationaux des minéraux et des produits de base, la détérioration des termes de l'échange et la dépréciation du dollar zimbabwéen.

2.1.7 Dans une certaine mesure, l'investissement a permis de réaliser des gains en efficacité dans les principaux secteurs d'activité et, à terme, quand il était orienté vers l'amélioration et le renforcement des capacités productives et technologiques, il a induit la croissance. Cela est vraiment manifeste dans les secteurs manufacturier et minier, où de gros investissements ont été faits dans des techniques à forte intensité de capital suite à l'application par le gouvernement, au début des années 90, de mesures visant la libéralisation de l'investissement. Historiquement au Zimbabwe, le taux d'investissement a atteint des niveaux jugés en rapport avec une croissance économique rapide, puisqu'ils s'établissaient en moyenne autour de 22 à 23 % du PIB. Cependant, l'épargne est demeurée faible reflétant surtout le bas revenu par habitant. C'est ce qui explique le recours, par le passé, à des financements extérieurs pour couvrir le déficit résultant de cette situation.

2.1.8 **Finances publiques :** Comme l'annexe III le montre, les dépenses budgétaires de l'État ont été élevées durant toutes les années 80 et 90, se situant en moyenne à 38 % du PIB. Cet état de choses reflète essentiellement la détermination du gouvernement à réparer les inégalités dont le pays a hérité, en mettant l'accent sur la fourniture de prestations de services essentiels et sociaux à la majorité de la population. Le niveau exceptionnellement élevé de ces dépenses a toutefois été compensé dans une certaine mesure par les revenus tout aussi substantiels (32 % du PIB en 1998) que le gouvernement a réussi à mobiliser grâce, surtout, aux impôts sur le revenu et sur les bénéfices ainsi qu'aux recettes douanières et aux taxes de vente de plus en plus importantes. En dépit de ces recettes substantielles, le déficit budgétaire est encore important et,

malgré son recul récent de 5,5 % en 1997 à un taux estimatif de 4,1 % du PIB en 1998, il demeure la principale cause des déséquilibres macroéconomiques et le plus gros obstacle à un investissement accru du secteur privé. Le déficit a été alimenté surtout par des emprunts intérieurs au cours d'une période où les forts taux d'intérêt ont exclu le secteur privé du marché monétaire et contraint le gouvernement à payer des intérêts substantiels sur la dette intérieure (22 % des dépenses totales en 1998). D'autres facteurs ont contribué au déficit ; il s'agit de l'inadaptation des mesures de contrôle des dépenses, de l'importante masse salariale de la fonction publique qui, à elle seule, représente 39 % du total des dépenses publiques, et des lourdes pertes subies par les entreprises parapubliques. Actuellement, le gouvernement a recours à un système d'opposition pour contrôler les dépenses des ministères d'exécution.

2.1.9 Sur le front des recettes, des réformes privilégiant la restructuration et la modernisation du système d'imposition ont été mises en œuvre. Désormais, un accent plus particulier est mis sur l'imposition indirecte plutôt que sur le prélèvement direct de taxes pour générer des recettes. La taxe de vente a été étendue et le fait d'imposer à la source les contrats publics a permis de faire passer certaines activités du secteur informel dans le système d'imposition. En outre, le gouvernement a déployé des efforts particuliers pour améliorer l'enregistrement et le recouvrement des impôts et pris des mesures préparatoires visant à instaurer des procédures juridiques et réglementaires appropriées pour créer une autorité du fisc indépendante en l'an 2000 et instituer la TVA en 2001.

2.1.10 **Masse monétaire et inflation** : Avant la crise de 1997, l'expansion de la masse monétaire calculée sur la base de la définition de la monnaie au sens large, M3 (capitiaux en circulation, épargne et dépôts à terme)⁴, était très importante, 56,8 % en moyenne, au cours de la période 1994-1996. Conjugée aux emprunts publics sur le marché intérieur, cette situation a provoqué des pressions inflationnistes que la *Reserve Bank of Zimbabwe* (RBZ) s'est régulièrement efforcée de contenir. Pour l'heure, la RBZ a adopté une politique monétaire restrictive pour freiner l'expansion de la masse monétaire et maîtriser l'inflation, qui consiste essentiellement à relever le niveau de réserves exigées des banques et à maintenir un taux d'escompte élevé, supérieur à 40 %. Sous l'effet du resserrement monétaire, la masse monétaire (M3) n'a augmenté que de 14 % en 1998 d'après les estimations, contre une hausse de 35 % en 1997. Néanmoins, la politique d'austérité monétaire a également eu pour fâcheuse conséquence d'augmenter les charges d'intérêt dues par le gouvernement au titre de la dette intérieure ainsi que le coût du capital pour les entrepreneurs locaux.

2.1.11 Dans ce pays, le fort taux d'inflation a persisté, entretenu essentiellement par la hausse des prix des produits alimentaires, mais aussi en partie par des facteurs d'inflation par les coûts dus à la dépréciation du dollar zimbabwéen. Suite à la flambée récente des cours des produits pétroliers et des tarifs de l'électricité, l'inflation devrait se maintenir à ses niveaux élevés et atteindre un taux de 38,6 % fin 99 contre un taux de 31,5 % en 1998. Les dernières prévisions selon lesquelles l'inflation se situerait à 70 % en octobre avant de redescendre au niveau visé pour la fin de l'année mettent en relief la gravité de la situation. Les autorités se sont engagées à conserver l'ancrage monétaire comme principal instrument de lutte contre les pressions inflationnistes à travers les opérations d'*open market* de la RBZ et l'application d'une politique de réescompte souple.

⁴ M1 comprend les billets et pièces en circulation et les dépôts à vue. M2 comprend M1 plus les dépôts d'épargne et les dépôts à terme à échéance 30 jours au maximum ; et M3 couvre M2 auquel s'ajoute les dépôts à terme à échéance de plus de 30 jours. M1, M2 et M3 comprennent le passif, non seulement des banques commerciales, mais aussi des maisons d'escompte et des banques d'affaires ainsi que certaines exigibilités sous forme de dépôt limitées de la RBZ. Les pouvoirs publics considèrent M3 comme le meilleur indicateur des exigibilités à court terme des institutions "bancaires", compte tenu de la profondeur du secteur financier au Zimbabwe.

2.1.12 Balance des paiements : Habituellement, les échanges commerciaux du Zimbabwe sont excédentaires. Ce pays a donc géré des déficits de son compte des transactions courantes relativement contrôlables à moins de 5 % du PIB ces cinq dernières années. Toutefois, en 1997, la situation du compte courant s'est dégradée brutalement, s'établissant à 9,9 % environ du PIB. Cet état de choses tient surtout au déficit commercial provoqué par la chute des cours mondiaux des minéraux et des produits de base ainsi que par la dépréciation du dollar zimbabwéen. Ce déficit reflétait également l'effet négatif sur les produits d'exportation manufacturés du taux d'inflation relativement élevé et du coût du capital. En revanche, les fortes dépréciations de la monnaie devraient compenser ces effets défavorables dans la mesure où la compétitivité des produits zimbabwéens sur les marchés régionaux devrait s'accroître. Ce facteur compensatoire est la principale raison pour laquelle en 1998, le déficit du compte courant a été ramené à 5,2 % du PIB.

2.1.13 Dette extérieure : La situation de la dette extérieure du Zimbabwe est acceptable. En 1997, on estime que l'encours de la dette extérieure du pays représentait 101,5 % du PIB. Le ratio du service de la dette extérieure était de 20,8 % en 1998 et, d'après les prévisions, il devrait revenir de 20,8 % en 1999 à 19 % en l'an 2000, puis à 16,8 % en 2001. Les facteurs susceptibles de favoriser cette réduction du service de la dette sont la croissance relativement forte du PIB prévue dans le cadre du ZIMPREST, les bons résultats de la balance des paiements et la réduction du déficit budgétaire induite par la diminution très substantielle de l'encours de la dette intérieure.

B. Évolution sectorielle

2.1.14 Bien que l'*agriculture* ne génère que 11 % à 14 % du PIB, elle domine l'économie par l'impact qu'elle a sur l'emploi, ses liaisons avec l'industrie manufacturière et les recettes d'exportation qu'elle génère. Près de 70 % de la population est tributaire de l'agriculture pour sa subsistance et le secteur emploie 25 % de la main-d'œuvre. Les opérateurs qui exercent dans ce secteur se répartissent en deux groupes : les petits et les grands exploitants agricoles. Les petits agriculteurs comprennent trois sous-groupes : les agriculteurs communautaires, au nombre de 1 million et qui occupent 51 % des terres ; les 76 000 exploitants réinstallés qui vivent sur 10 % des terres ; et les petits agriculteurs commerciaux, au nombre de 8 500, et qui occupent 4,5 des terres. Les grandes exploitations agricoles se répartissent en deux sous-groupes : les planteurs privés qui pratiquent l'agriculture commerciale de grande échelle, on en compte 4 850, répartis sur 33 % des terres ; et les grandes fermes parapubliques, au nombre de 55 et qui exploitent 1,5 % des terres. Leurs principales activités sont l'agriculture (maïs, tabac, coton, blé, sucre, etc.) ; l'élevage ; la foresterie ; et la pêche en eau douce.

2.1.15 On distingue trois types de régimes fonciers au Zimbabwe : i) le régime communautaire, où la terre est attribuée au Président qui la détient en fiducie pour la population et que les chefs administrent ; ii) le régime de propriété franche pour les terres achetées à titre individuel par des exploitants qui pratiquent l'agriculture commerciale de petite, moyenne et grande envergure ; et iii) les terres de l'État. Toutefois, la très inégale répartition des terres et les pressions résultant de la nécessité de réinstaller des milliers de familles ont rendu impératif un examen du régime foncier en vue de le rationaliser davantage et d'en concevoir un autre plus adapté. En 1994, une Commission chargée du régime foncier a été mise sur pied ; son mandat consistait à réaliser cette tâche. Les efforts des membres de cette commission ont permis la rédaction d'un nouveau projet de loi régissant la propriété foncière qui devrait être soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale d'ici fin 99.

2.1.16 Du fait de la domination qu'elle exerce sur les autres secteurs, l'agriculture détermine dans une large mesure les résultats globaux du PIB. Quant à la productivité agricole, elle est tributaire pour l'essentiel des conditions météorologiques. En effet, selon les aléas climatiques, les années de boum sont suivies de périodes d'effondrement. La sécheresse de 1995 s'est soldée par la régression du PIB. En 1996, une bonne saison des pluies a permis à l'agriculture d'enregistrer une forte croissance de 40 % et au PIB d'atteindre un taux soutenu à 7,3 %. Néanmoins, au cours des deux années suivantes, le caractère erratique du climat a pesé sur la productivité qui a connu une faible croissance. En 1999, les pluies excessivement abondantes du début de l'année devraient se traduire par une productivité agricole modérée.

2.1.17 Les principaux obstacles au développement agricole sont le caractère dualiste de ce secteur ; en effet, s'agissant de l'agriculture de petite envergure, la taille moyenne des exploitations est cent fois inférieure à celle des grandes exploitations ; la faible productivité des parcelles communautaires et des zones de réinstallation exploitées par les populations locales ; et le caractère récurrent de la sécheresse dont les victimes les plus fréquentes sont les planteurs communautaires et les agriculteurs réinstallés. Les autres contraintes sont notamment la faiblesse des capacités dont dispose le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture pour formuler et mettre en œuvre des politiques appropriées ainsi que pour suivre les activités en cours.

2.1.18 Le secteur *industriel*, qui comprend l'industrie manufacturière, la construction, la production d'énergie, le captage et l'adduction d'eau, génère 35 % de la valeur ajoutée du PIB. Hormis l'Afrique du Sud, le secteur manufacturier zimbabwéen est l'un des plus importants, diversifiés et intégrés d'Afrique au Sud du Sahara, et la *Zimbabwe Iron and Steel Corporation* (ZISCO, Société zimbabwéenne du fer et de l'acier) est le seul producteur intégré d'acier d'Afrique au Sud du Sahara. Au nombre des principaux produits manufacturés on peut citer les métaux et les produits métalliques, les aliments transformés, les textiles et les vêtements ainsi que les produits chimiques. Toutefois, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB s'est repliée à moins de 16 % alors que durant les années 80 et au début des années 90, elle était habituellement de 20 %. La médiocrité des résultats enregistrés récemment dans ce secteur tient principalement à la dépréciation du dollar zimbabwéen et au coût prohibitif du capital. Les autres facteurs qui freinent la productivité sont le caractère obsolète des machines que certaines industries utilisent encore, l'incapacité de l'administration centrale à formuler des politiques visant à accroître la compétitivité et la créativité des industries locales et à améliorer la qualité des biens manufacturés. En 1997, la production manufacturière a connu une légère augmentation de 2 % contre une croissance de 23 % enregistrée en 1996. Au cours des dix premiers mois de 1998, la productivité de l'industrie de transformation a en fait régressé de 4 %, les métaux et les produits métalliques, les produits chimiques et pétroliers ayant enregistré la plus importante baisse de productivité.

2.1.19 La production d'énergie et les activités de distribution génèrent moins de 3 % du PIB. Néanmoins, l'importance de ce sous-secteur réside dans le fait qu'il constitue un facteur de production intermédiaire vital pour les autres secteurs de l'économie, outre son utilisation pour la consommation des ménages. Le sous-secteur de l'électricité est confronté à un problème particulièrement épineux, à savoir, la facturation au-dessous de leur valeur des prestations de services. Cette situation a mis à mal la viabilité financière de la compagnie nationale d'électricité, la *Zimbabwe Electricity Supply Authority* (ZESA), qui a dû s'appuyer sur les subventions publiques, lesquelles ont pesé sur le budget central de l'État. Le gouvernement a donc été contraint de réviser sa politique et la ZESA a été restructurée en 1998. Pour assurer la

viabilité financière de la société, une formule d'ajustement tarifaire a été conçue, ce qui a permis à la société d'obtenir les résultats financiers visés. La hausse des prix dans le secteur, bien qu'inévitable, s'est traduite par l'augmentation à terme des coûts de production des industriels locaux et a contribué à relever le niveau de l'indice des prix à la consommation.

2.1.20 Les ressources hydrauliques du Zimbabwe sont limitées et très variées tant en termes de pluviosité que d'écoulement. De plus, rares sont les fleuves pérennes dans ce pays. C'est pourquoi, l'activité de développement dominante dans ce secteur est la construction de barrages pour capter les eaux d'écoulement. La majorité des barrages de petite et moyenne taille appartiennent à des particuliers, généralement des exploitants qui pratiquent l'agriculture commerciale, alors que les grands barrages sont la propriété de l'État. Le gouvernement vend l'eau en vrac aux consommateurs tels que les municipalités, les industries, et même aux exploitants agricoles commerciaux, à qui il incombe de l'épurer et de la distribuer.

2.1.21 La population urbaine bénéficie d'une alimentation en eau et de services d'assainissement adéquats, mais les réseaux existants dans ces zones sont obsolètes et sous-exploités. Il faut donc mettre en œuvre des programmes de réhabilitation et d'expansion pour répondre à la demande de services dans les villes. En zone rurale, on dénombre encore de nombreuses personnes qui vivent sans approvisionnement approprié en eau ni assainissement amélioré. Pour renforcer l'efficacité des actions de développement menées dans ce secteur, le gouvernement a entrepris quelques réformes sectorielles y compris la préparation d'une politique sectorielle et l'instauration de la *Zimbabwe National Water Authority* (ZINWA, Autorité zimbabwéenne chargée des ressources hydrauliques nationales) à qui il appartient d'offrir des services d'exploitation et de réglementation, de gérer l'eau brute et d'assurer l'approvisionnement en eau potable. L'Autorité a pour principal mandat de veiller au recouvrement des coûts des services auprès des usagers et de réduire le besoin d'appui budgétaire.

2.1.22 Bien que les activités *minières* ne représentent que 1,4 % du PIB (estimations de 1997), ce secteur génère 35 % des recettes d'exportation. Les minéraux les plus importants sont notamment l'or, le nickel, le minerai de chrome, l'amiante et le cuivre. En 1995 et en 1996, le secteur a connu un grand boum dû aux investissements accrus, à l'augmentation de la productivité et aux cours mondiaux favorables. Toutefois, en 1997 et durant le premier semestre de 1998, les recettes du secteur ont diminué en raison de la chute des cours internationaux des minéraux, surtout ceux de l'or, de l'amiante et du cuivre. La mise en activité de la mine de platine de Hartley en 1999 devait très sensiblement améliorer les résultats du secteur, malheureusement, suite au retrait du principal actionnaire et investisseur extérieur après des revers de production, les perspectives se sont de nouveau assombries.

2.1.23 Le réseau de *transport et de communication* du Zimbabwe est relativement bien développé et étendu. Il a été construit essentiellement dans l'optique de répondre aux besoins des agriculteurs commerciaux et des centres urbains. Sous l'impulsion de l'État qui s'efforçait, d'une part, de relier les populations rurales aux centres urbains et aux grands marchés et, d'autre part, de faire face à l'accroissement du trafic, le secteur des transports a connu une expansion rapide. Le transport urbain, en particulier, a vivement réagi à la suppression des mécanismes de contrôle qui limitaient par le passé les activités des opérateurs privés et les services de desserte de banlieue se sont donc développés. Actuellement, le secteur doit sérieusement envisager la réhabilitation du parc de transport obsolète et d'une partie du réseau routier.

2.1.24 L'industrie *touristique* du Zimbabwe génère environ 5 % du PIB. Ces dernières années, les activités dans ce secteur ont enregistré une croissance moyenne de 20 % et le tourisme devrait devenir une activité à forte croissance et génératrice d'emplois. A présent, ce secteur vient au troisième rang parmi les activités génératrices de recettes en devises, après l'agriculture et les mines. Selon les estimations, les recettes en devises se sont chiffrées à 239 millions de dollars E.-U. en 1996. Aujourd'hui, on estime que ce secteur emploie 83 000 personnes. Les promoteurs touristiques publics et privés ont réalisé de grandes avancées au plan de la commercialisation de la destination Zimbabwe en offrant des circuits touristiques compétitifs aux touristes, tant régionaux qu'internationaux.

2.1.25 Historiquement, le *secteur social* est un domaine classé hautement prioritaire par l'État, qui affecte une part considérable de son budget⁵ aux prestations de services sociaux compte tenu de la situation défavorable que la population locale a héritée de l'ère coloniale. De 1980 à 1989, le pays a atteint, dans ce secteur, des niveaux de développement supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays en développement dans le monde (cf. annexe 2). Au nombre des indicateurs, on peut citer la baisse du taux de mortalité infantile, l'accroissement du taux d'alphabétisation des adultes et un taux de scolarisation supérieur à la moyenne. Le gouvernement maintient ces hauts niveaux d'investissement, cependant, avec le taux d'inflation actuel et la récession économique générale, les dépenses réelles *par habitant* dans ces secteurs ont diminué⁶. Dans le secteur de la santé, le ministère de la Santé et de la Protection infantile (MOHCW) a élaboré un Plan stratégique national décennal pour la santé, couvrant la période 1997-2007, qui identifie les domaines d'action prioritaires. Le ministère a subdivisé ce plan en plans triennaux glissants qui seront actualisés tous les ans. L'exécution du plan doit progressivement être soutenue par une approche qui englobe l'ensemble du secteur, par laquelle les parties concernées (bénéficiaires, gouvernement et bailleurs de fonds) procéderont à une revue annuelle du programme sectoriel ainsi que des plans d'appui et de financement. Le Zimbabwe souffre toujours des mêmes problèmes évitables qu'au moment de son indépendance. Les premières causes de morbidité et de mortalité sont les affections respiratoires, le paludisme, les maladies diarrhéiques et les carences nutritionnelles. Cette situation a été exacerbée par l'apparition de nouvelles maladies telles que le VIH/SIDA. L'ONUSIDA indique dans son rapport que 18 à 22 % de l'ensemble des adultes vivent avec le VIH/SIDA. Comme le montre la section 3.1.12, le gouvernement élabore actuellement une stratégie de lutte contre le SIDA.

2.2 Climat des affaires dans le secteur privé

2.2.1 Au Zimbabwe, les entreprises privées sont actives dans tous les grands secteurs d'activité économique. Le secteur agricole est dominé par 4 850 exploitations agricoles privées de grande envergure qui cultivent 33 % des terres arables, produisent 55 % des récoltes totales et fournissent 70 % de la production animale. Dans les secteurs industriel et minier, le dynamisme des opérateurs privés se reflète dans les activités de 66 entreprises cotées à la Bourse, ZSE, avec une capitalisation boursière qui atteint un sommet de 1,4 milliard de dollars É.-U., ce qui représente 37 % du PIB. Les avoirs de l'État cotés au ZSE s'élèvent juste à 143 millions de dollars É.-U., soit 10 % de la valeur totale. Ces avoirs se limitent à six sociétés dont une seule compte plus de 50 % d'actions détenues par l'État.

⁵ En 1992, année où la dotation budgétaire a été jugée exceptionnelle, le secteur de l'éducation a reçu 9,1 % du PIB contre une moyenne mondiale de 5,1 %. Toujours la même année, les dotations budgétaires au secteur de la santé ont atteint un sommet à 3 % du PIB.

⁶ On estime que les dépenses récurrentes réelles par habitant ont chuté de 50 % au chapitre des soins de santé et de 32 % au titre de l'enseignement primaire de 1990 à 1995.

2.2.2 Dans le secteur financier, le pays possède un système bancaire bien développé et largement aux mains des opérateurs privés, complété par un éventail de quasi-banques, assurances, fonds de pension et une bourse des valeurs ainsi qu'une panoplie d'autres intervenants sur le marché. Les réformes mises en œuvre dans le cadre du premier programme d'ajustement structurel ont permis l'ouverture du secteur et l'entrée de nouveaux établissements financiers, ce qui a entraîné une concurrence accrue. Toutefois, la prolifération des nouvelles institutions financières ne s'est pas faite sans écueils. Début 98, le secteur a été secoué par l'effondrement de l'une des institutions bancaires et la découverte de pratiques frauduleuses consistant à émettre de faux bons garantis par l'État. Cette crise a amené le gouvernement à passer en revue sa réglementation en matière de supervision bancaire. L'Assemblée nationale vient d'amender les lois intitulées *Banking Act* et *Reserve Bank Act*. Ces amendements élargissent le champ d'intervention de la Reserve Bank en termes de supervision bancaire et donnent des directives relatives à l'octroi de prêts sur la base de considérations de saine gestion. Le Zimbabwe Stock Exchange (ZSE), bourse importante et bien établie, cote l'indice du cours des actions industrielles et minières. Toutefois, sous l'effet de la perte de confiance des milieux d'affaires au cours de l'année 98, on estime que la capitalisation boursière a reculé de 44 % en monnaie locale et de 75 % en dollars É.-U. cette même année. L'investissement net de portefeuille par des étrangers, qui avait repris à la suite de la levée des restrictions à l'investissement en 1995, a également ralenti.

2.2.3 Pour ce qui est du programme de privatisation et de désengagement de l'État, il accuse du retard ; en effet, jusqu'ici, cinq entreprises seulement ont été privatisées. Il s'agit des sociétés suivantes : la *DairiBoard Zimbabwe Limited*, la *Delta Corporation*, *Zimre*, la *Commercial Bank of Zimbabwe* et la *Cotton Company of Zimbabwe*. Le *Rainbow Tourism Group* a été lancé au ZSE le 1^{er} novembre 1999. Le gouvernement a aussi approuvé la commercialisation du *Central Mechanical Department* (Département central de mécanique), des *Government Medical Stores* (magasins médicaux de l'État), de la *Posts and Telecommunications Corporation* et de la *Cold Storage Company* (Société d'entreposage frigorifique). L'objectif visé est la privatisation de 40 entreprises d'ici à l'an 2000. A présent, une Agence de privatisation a été mise sur pied au sein du cabinet du Président pour contrôler le processus de commercialisation/privatisation des grandes entreprises parapubliques. L'agence s'emploie actuellement à recruter du personnel et elle devrait être opérationnelle en 1999. Le département du développement international (*Department for International Development*, DFID) apporte son assistance.

2.2.4 Le gouvernement a lancé un certain nombre de mesures d'incitation visant à encourager les entreprises privées tant nationales qu'étrangères à étendre leurs investissements dans l'économie. Au nombre de ces mesures, on peut citer la réduction des dispositifs de contrôle des versements de dividendes, la suppression des lourdes procédures d'enregistrement et de constitution des sociétés, la levée des tarifs à l'importation et la création de zones franches industrielles d'exportation. En outre, les fonctions et attributions du *Zimbabwe Investment Center* (ZIC) ont été rationalisées pour renforcer son rôle de principal promoteur de l'investissement privé dans le pays. Toutefois, la réaction du secteur a été lente du fait du manque de confiance dans les politiques du gouvernement, de l'inflation galopante qui a maintenu les taux d'intérêt à des niveaux excessivement élevés, de l'incertitude quant au régime d'imposition et aux événements politiques ainsi que de la présence dominante de l'État à travers ses entreprises parapubliques et ses emprunts excessifs sur le marché monétaire. Si le gouvernement ne prend pas de mesures fermes dans ces domaines et n'applique pas résolument son programme de privatisation, les opérateurs privés resteront peu confiants et leur défiance constituera un frein à la réalisation du fort potentiel de croissance et des objectifs du pays en termes d'emploi.

2.3 **Thèmes d'intérêt multisectoriel**

2.3.1 **Pauvreté** : Avec un revenu par habitant estimé à 540 dollars É.-U. en 1997, le Zimbabwe figure au rang des pays en développement à faible revenu. Les principaux indicateurs sociaux situent ce pays au-dessus de la moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Cependant, l'évolution économique récente du pays s'est en fait traduite par la baisse du revenu réel par habitant et par l'annulation de certains acquis du pays dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Dans ce pays, la pauvreté est essentiellement structurelle, résultant de la très inégale répartition des richesses (accès à la terre, aux ressources hydrauliques et humaines). Son coefficient de Gini à 0,57 place le Zimbabwe au cinquième rang mondial après l'Afrique du Sud, le Gabon, la Sierra Leone et le Brésil en termes d'inégalité des revenus. D'autres causes de pauvreté croissante ont été identifiées, il s'agit du faible taux de croissance économique et de la tendance de cette croissance, qui a eu des répercussions limitées sous forme de création d'emplois formels dans le secteur privé. Selon les conclusions d'une étude portant sur l'évaluation de la pauvreté réalisée en 1995 par le Fonds de développement social (*Social Development Fund, SDF*) et financée par le PNUD, le nombre de ménages pauvres est en augmentation dans le pays. Cette étude a estimé que 61 % de l'ensemble des ménages peuvent être classés au-dessous du minimum vital de consommation et 45 % de la population est totalement démunie ou n'a pas la sécurité alimentaire minimale. Néanmoins, il existe de grandes disparités entre les profils de pauvreté régionale et urbaine (39 % des ménages) d'une part, et rurale (75 %) d'autre part. Il est également apparu que les ménages dirigés par une femme étaient plus souvent pauvres que ceux dont le chef de famille est un homme⁷. Le problème de la pauvreté va être abordé sous deux angles : i) des mesures indirectes seront prises pour réorienter les ressources vers les secteurs sociaux et ii) il y aura des interventions indirectes dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté (*National Poverty Alleviation Action Plan, PAAP*). Le PAAP comprend un Projet d'action communautaire (*Community Action Project*) qui aide les projets communautaires et des programmes spécifiquement axés sur les groupes les plus vulnérables. Actuellement, les institutions qui contrôlent le niveau de pauvreté et financent des projets de réduction de la pauvreté sont en cours de restructuration. Le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale (*Ministry of Public Services, Labour and Social Welfare*) coordonne toutes ces activités. Le Fonds de développement social (FDS), qui fonctionne grâce à un prêt DSA du FAD, demeura le centre de mobilisation des ressources et les autres activités feront l'objet de contrats de sous-traitance avec les Conseils de développement régionaux, les ONG et les collectivités rurales.

2.3.2 **Population** : Le recensement de 1992 a estimé la population zimbabwéenne à 10,4 millions d'habitants dont 31 % de citadins et 69 % de ruraux. Selon les estimations de l'enquête démographique de 1998 dénommée *Inter Censal Demographic Survey*, la population a augmenté et se chiffre à 12 millions dont 51 % de femmes et 49 % d'hommes. Le taux de croissance démographique actuel est estimé à 2,8 % l'an, toutefois, ce taux est contesté et selon certaines estimations, il serait encore plus bas en raison de l'augmentation des taux de mortalité liée à la pandémie du SIDA. La pratique de la contraception et de la planification familiale est bien acceptée en ville et gagne du terrain en zone rurale. L'espérance de vie moyenne est de 49 ans et on estime le taux de mortalité infantile à 66,6 pour 1 000 naissances vivantes.

2.3.3 **Environnement** : Le pays est en train d'élaborer un Plan d'action national pour l'environnement (*National Environmental Action Plan, NEAP*). Seulement, la déforestation, la

⁷ 72 % des ménages ayant une femme pour chef et 5 % des ménages dirigés par un homme ont été classés parmi les pauvres.

répartition et l'utilisation inappropriées des terres sont des facteurs qui ont encore des effets très néfastes sur l'environnement et, par conséquent, pèsent sur la productivité agricole. Des efforts sont accomplis pour limiter la dégradation de l'environnement, notamment, par la plantation d'arbres, l'instauration de normes relatives aux effluents produits par les activités minières et industrielles ; et la sensibilisation continue des populations à la nécessité de préserver l'environnement.

2.3.4 Le gouvernement ne relâche pas ses efforts visant à protéger l'environnement du pays conformément à sa Stratégie nationale de préservation. De plus, le gouvernement entend établir des prescriptions nationales relatives à l'évaluation de l'impact environnemental des projets et aux stratégies en matière d'environnement dans des secteurs spécifiques, y compris les mines, l'industrie de transformation et la construction.

2.3.5 **Problématique hommes-femmes** : En dépit de la promulgation de lois contre la discrimination sexuelle, les antécédents du Zimbabwe en matière de promotion de la femme restent médiocres. En effet, les femmes souffrent toujours de l'inégalité de l'accès à des emplois dans le secteur formel et subissent des lois discriminatoires en matière d'héritage. Le parti pris contre l'autre sexe est plus répandu en zone rurale surtout à cause des perceptions sur les attitudes et la culture des populations, néanmoins, cet état de chose tend à disparaître. Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour corriger cette situation. Depuis 1982, une loi intitulée *Labour Relations Act* est en application et réprime tout employeur qui à travail égal, ne donne pas salaire égal selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Un département des Affaires féminines a été créé pour promouvoir le bien-être de la femme au plan national. En 1991, le Zimbabwe a ratifié la Convention adoptée en 1979 par les Nations unies qui interdit toute forme de discrimination contre les femmes. En outre, il y a un grand nombre d'ONG dans le pays qui s'attellent à résoudre les problèmes auxquels les femmes sont confrontées et à promouvoir les projets en faveur des femmes.

2.3.6 A travers son Programme – Dimensions sociales de l'ajustement (*Social Dimensions of Adjustment Programme, SDA*), qui finance en priorité les projets axés sur les femmes ou conçus par elles, le gouvernement s'emploie à résoudre la problématique hommes-femmes parallèlement à la lutte contre la pauvreté. La même orientation doit être suivie lors de l'exécution du Plan d'action pour la lutte contre pauvreté dont les dispositions institutionnelles requises sont en train d'être mises en place.

2.3.7 **Normes fondamentales du travail** : Depuis le milieu des années 80, le gouvernement mène un certain nombre d'actions visant à libéraliser le marché du travail. Le *Zimbabwe Labour Relations Act*, loi régissant les relations professionnelles, définit les droits des employés et les pratiques professionnelles déloyales. Elle précise également les dispositions touchant les conditions générales de l'emploi ; la cessation de service ; les mécanismes d'établissement de salaires ; les comités de travailleurs et la liberté d'association ainsi que la négociation collective. Aujourd'hui au Zimbabwe, les salaires sont effectivement le fruit de négociations collectives. Le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale conserve toutefois le pouvoir de réguler le marché du travail. Il existe un Conseil des relations professionnelles (*Labour Relations Board*) et un Tribunal du travail (*Labour Relations Tribunal*). Par ailleurs, le Zimbabwe a ratifié plusieurs conventions internationales sur les relations de travail visant à garantir des normes de travail minimales. Toutefois, les relations entre le gouvernement et le principal syndicat de travailleurs du pays, le *Zimbabwe Congress of Trade Unions*, sont tendues depuis quelques années du fait de la dégradation du niveau de vie de la plupart des travailleurs,

qui résulte essentiellement des pressions inflationnistes exercées sur l'économie et qui ont réduit le pouvoir d'achat réel.

2.3.8 **Intégration économique** : Le Zimbabwe est membre du COMESA et de la SADC. Il participe également à l'Initiative transfrontalière parrainée conjointement par la BAD, la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne (UE). Récemment, un nouveau régime tarifaire a été lancé dans le cadre de l'Initiative transfrontalière. Le pays a tiré de grands avantages économiques de ces groupements économiques et de l'Initiative transfrontalière du fait de sa situation relativement avantageuse dans la région où seule l'Afrique du Sud le surpasse au plan du développement économique. Le Zimbabwe a réussi à élargir ses marchés d'exportation de biens et a su profiter de la coordination des investissements dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports. Cela se vérifie particulièrement dans ce dernier secteur au regard du fait que le pays est enclavé. Au sein de la SADC, le Zimbabwe est le coordonnateur des portefeuilles de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

2.3.9 Participation des parties concernées : Le gouvernement, à travers le Forum consultatif sur l'économie nationale (*National Economic Consultative Forum*, NECF), a accepté d'établir un processus de concertation tripartite entre opérateurs du secteur privé, société civile et syndicats de travailleurs. Ce Forum suit l'évolution de la situation macroéconomique du pays et donne des conseils au gouvernement. En outre, il effectue des études dans des domaines spécifiques qui préoccupent l'opinion publique tels que le processus de réforme foncière et les grèves menées récemment par les syndicats de travailleurs. Plusieurs réunions se sont déjà tenues avec l'ensemble des parties intéressées. Toutefois, les derniers événements notamment la création d'un parti d'opposition dirigé par l'ancien Président du syndicat des travailleurs a suscité des doutes quant au sort réservé à ce Forum. Il existe désormais un bulletin économique mensuel conçu avec le concours de bailleurs de fonds et publié par le gouvernement, pour fournir au public des informations sur l'évolution de la situation macroéconomique. On envisage d'y inclure des informations détaillées sur les dépenses militaires occasionnées par le conflit en RDC. On peut également citer d'autres événements qui ont favorisé la participation des membres de la société civile au développement du pays, notamment, l'ouverture des médias et des télécommunications au secteur privé ; l'adoption par le gouvernement de la *Vision pour 2020* dont la conception a vu la participation de la société civile, de travailleurs et du secteur privé. D'autres fora ont également été créés et sont le lieu d'expression de la société civile, il s'agit du Forum sur la pauvreté (*Poverty Forum*) et du Comité pour les droits de l'homme (*Human Rights Committee*) au sein du ministère de l'Intérieur (*Ministry of Home Affairs*). Actuellement, le gouvernement a entamé un vaste mouvement de décentralisation pour donner plus d'autonomie aux administrations et aux collectivités locales et leur permettre de prendre en charge la plupart des services publics. En fait, le Programme de renforcement des capacités des districts ruraux (*Rural District Council Capacity Building Programme*) vise à renforcer les conseils de district ruraux pour qu'ils puissent planifier et offrir des prestations de services efficaces dans les domaines suivants : éducation, santé, adduction d'eau et assainissement, logement, routes et développement commercial ainsi qu'en planification et gestion urbaines. La Banque mondiale, le PNUD et d'autres bailleurs de fonds financent ce programme. La participation de la BAD prendra la forme d'une assistance technique et/ou de concours financier visant spécifiquement à renforcer les capacités des conseils de district ruraux à exécuter les projets communautaires de réduction de la pauvreté.

2.4 **Principaux obstacles au développement**

2.4.1 L'abondance de ses ressources naturelles, ses compétences technologiques, son système financier sophistiqué et relativement efficace et sa bourse des valeurs sont autant d'atouts qui devraient permettre au Zimbabwe de réaliser une forte croissance. La mise en œuvre du programme de réforme du pays devrait se traduire par un taux de croissance économique d'au moins 4,4 % au cours des trois prochaines années. L'économie pourrait même, grâce à une gestion budgétaire et monétaire plus rigoureuse et avec la mise en œuvre rapide des réformes sectorielles, atteindre un taux de croissance annuelle de 6 % du fait de l'accroissement de la productivité des ressources du pays. Néanmoins, la réalisation de ces objectifs exige du gouvernement qu'il lève un certain nombre d'obstacles au développement.

2.4.2 L'obstacle majeur auquel le pays est confronté est l'instabilité macroéconomique qui a prévalu durant toutes les années 90. Comme on l'a déjà souligné, cette instabilité résulte des graves faiblesses structurelles de l'économie. Le principal point faible réside dans la présence massive de l'État dans les secteurs productifs, ce qui a entraîné l'exclusion des opérateurs privés, freiné la croissance, alimenté l'inflation et favorisé la dernière crise de devises. Il faut réduire très sensiblement la présence de l'État dans l'économie.

2.4.3 Un autre gros obstacle auquel il faudra faire face est le manque de capacités institutionnelles, de main-d'œuvre et de compétences techniques pour concevoir des politiques, mettre en œuvre les réformes et, d'une manière générale, le programme de développement du gouvernement aux niveaux national et sectoriel.

2.4.4 Les autres obstacles que le gouvernement devra aplanir pour atteindre ses objectifs de développement sont la faible productivité agricole et l'absence de compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux. Pour résoudre le premier problème, le gouvernement devra élaborer un plan d'action clair visant à réaliser la réforme du régime foncier et le mettre à exécution dans les meilleurs délais pour permettre une utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays. Dans le second cas, il serait bon que l'État facilite une participation accrue des opérateurs privés aux prestations des principaux services ; ainsi, les entreprises zimbabwéennes verraient leur efficacité et leur compétitivité renforcées aux plans régional et international. Toutefois, le gouvernement doit également s'assurer que cette participation se fait dans le respect des normes et procédures réglementaires requises pour réaliser les objectifs de développement du pays.

2.4.5 Le dernier point, mais non le moindre, touche la bonne gouvernance. L'obligation faite au gouvernement de rendre des comptes et d'avoir une gestion publique transparente, le respect de l'indépendance du système judiciaire, la campagne contre la corruption et l'interaction avec la société civile doivent considérablement s'améliorer pour que le programme de réforme débouche sur des résultats tangibles. De plus, le gouvernement devra renforcer et parachever la décentralisation en cours pour effectivement permettre une participation accrue des membres de la société civile au processus de développement. L'élément clé de cet exercice est la restructuration et la réorientation des ressources publiques vers les administrations locales qui se chargeront d'offrir les prestations de service essentielles.

3. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTAT

3.1 Principaux éléments du programme gouvernemental

A. Réformes macroéconomiques et structurelles

3.1.1 En février 1998, après de larges concertations avec la société civile, le gouvernement a lancé la deuxième phase de son programme de réformes connu sous le nom de *Zimbabwe Programme for Economic and Social Transformation* (ZIMPREST, Programme zimbabwéen pour le changement économique et social). Ce programme vise à élargir et approfondir les réformes d'orientation déjà appliquées dans le cadre de l'ESAP qui couvre la période 1991-1995. L'objectif majeur du ZIMPREST est de réduire la pauvreté en rétablissant la stabilité macroéconomique.

3.1.2 Le gouvernement anticipe que la création d'un environnement macroéconomique stable favorisera la réduction de la pauvreté en contribuant à atteindre les objectifs suivants

inscrits au programme : un taux de croissance moyen du PIB de 6 % l'an ; une augmentation du revenu par habitant de 3,4 % et un taux de consommation de 4,4 % par an ; une augmentation de la productivité nationale comprise entre 8 et 10 % l'an pendant les années sans sécheresse ; la création d'un plus grand nombre d'emplois, l'objectif minimal étant fixé à 42 200 emplois par an ; atteindre des niveaux d'investissement qui représentent au moins 23 % du PIB ; réaliser un taux d'expansion des exportations d'au moins 9 % l'an en termes réels ; ramener et maintenir le déficit public à un niveau inférieur à 5 % du PIB d'ici à la fin du siècle⁸ ; et, d'ici à l'an 2000, ramener le taux d'inflation au-dessous de 10 %.

3.1.3 Les axes d'intervention prioritaires du ZIMPREST sont les suivants : rétablir d'urgence la stabilité macroéconomique (faibles taux d'inflation et d'intérêt, stabilité du taux de change) ; stimuler l'épargne et l'investissement publics et privés requis pour réaliser la croissance ; poursuivre une politique qui donne des moyens d'action aux populations et réduit leur pauvreté en créant des opportunités d'emploi et en encourageant l'esprit d'initiative des entrepreneurs ; investir dans la valorisation des ressources humaines ; et offrir un filet de sécurité aux couches défavorisées. Les autres initiatives importantes du programme sont l'amélioration qualitative des institutions démocratiques ; la quête de la bonne gouvernance ; et l'éradication de la corruption. Le programme gouvernemental du ZIMPREST vise spécifiquement la promotion de la participation de la société civile au suivi et à l'évaluation du programme ; l'amélioration de l'établissement de rapports sur les dépenses publiques, les politiques budgétaires et économiques ; et l'extension des rapports publics dans des documents budgétaires annuels et la couverture des rapports du Vérificateur général.

3.1.4 La pièce maîtresse de la mise en œuvre de ces actions est la restructuration de l'administration publique, y compris le parachèvement de la réforme des entreprises publiques, et la dynamisation du secteur public afin qu'il se focalise sur ses activités essentielles, optimise ses ressources et réponde mieux aux besoins des collectivités. Au nombre des autres domaines d'intervention, on peut citer l'institutionnalisation des réformes de la politique budgétaire et financière et de la gestion en cours actuellement.

3.1.5 Sur le front extérieur, malgré le maintien d'une politique de change fondée sur le marché, les pouvoirs publics ont tardé à appliquer les mesures de libéralisation. La politique commerciale demeure restrictive et les tranches de droits tarifaires sont nombreuses (une trentaine). Le gouvernement s'est engagé à respecter le calendrier de l'Initiative transfrontalière qui préconise l'adoption de quatre tranches de droits (zéro, 5, 15, et 20 %).

C. Politiques sectorielles

3.1.6 **Agriculture** : Conscient du fait que l'inexistence d'un régime foncier approprié a constitué un grand obstacle au développement agricole, le gouvernement s'emploie actuellement à élaborer une loi (*Land Act*) portant régime de la propriété foncière qui va uniformiser l'ensemble des lois foncières. Dans le même temps, pour rationaliser davantage l'utilisation des ressources, un impôt foncier sera institué d'ici à l'an 2000 en vue d'inciter les agriculteurs à vendre les terres sous-exploitées. Pendant la période de réforme (1999-2001), des terres agricoles commerciales seront mises en vente, au moyen des mécanismes d'acquisition des terres offerts par le marché, et disponibles tant pour le programme d'installation (agriculteurs

⁸ En fait, il est prévu de ramener le déficit budgétaire à 2,4 % du PIB d'ici à 2001 en privatisant rapidement les principales entreprises publiques et en utilisant le produit de ces ventes pour éponger la dette intérieure de l'État, en licençant des fonctionnaires et en rationalisant la fonction publique, en remplaçant l'emprunt intérieur par des prêts concessionnels extérieurs et en contrôlant plus rigoureusement les dépenses.

commerciaux autochtones) que pour le programme de réinstallation (résidents des zones communautaires et anciens combattants). Conformément au cadre de politique générale du secteur agricole et au ZIMPREST, le gouvernement entend aussi faciliter l'accès à l'eau et son utilisation à des fins agricoles ainsi que l'accès aux terres destinées à réaliser des entreprises agricoles, commerciales et industrielles. L'accent sera mis sur le développement des petites exploitations axé sur une productivité agricole accrue et la promotion de la production de cultures très prisées. Les petits exploitants pourront accéder plus aisément à la technologie, aux informations, aux sources de financement et aux infrastructures grâce à la création des institutions requises. On anticipe que les agriculteurs seront ainsi incités à passer de l'agriculture de subsistance à une production végétale mixte équilibrée, qui inclut des cultures commerciales.

3.1.7 Industrie : Dans ce secteur, l'un des objectifs majeurs du gouvernement vise à s'assurer que les industriels établis atteignent et conservent un niveau de compétitivité internationale en termes de qualité, de prix et de capacité à respecter les délais de livraison et à répondre aux besoins de service après-vente. La priorité sera accordée à la promotion des exportations de biens manufacturés, à travers la promotion des zones franches industrielles et la réorganisation du Programme de remboursement de droits et du Programme de ristourne du traitement intérieur, conçus pour permettre aux exportateurs d'accéder aux intrants aux prix du marché international. La clef de voûte du développement industriel sera la promotion des petites entreprises et des entreprises du secteur informel. Pour promouvoir leur développement, on éliminera les derniers obstacles bureaucratiques et réglementaires, les informations pertinentes seront diffusées et les circuits de financement seront étendus. Une loi sur l'investissement collectif, appelée *Collective Investment Schemes Act*, régira le financement des petites entreprises. Une Commission chargée de la concurrence industrielle et commerciale (*Industry and Trade Competition Commission*) doit veiller à la loyauté de la concurrence dans l'économie nationale et à la protection du consommateur.

3.1.8 Mines : Les gros investissements seront encouragés, surtout dans les minéraux comme le platine et l'or, néanmoins, les petites activités minières seront également soutenues au moyen de services de vulgarisation, d'aide à la commercialisation et de financements. En outre, une revue du cadre d'imposition et réglementaire sectoriel sera entreprise afin de s'assurer que les recettes publiques perçoivent une part adéquate du produit de l'exploitation des ressources minières du pays.

3.1.9 Tourisme : Un Plan directeur pour le tourisme sera élaboré pour planifier de manière rationnelle les activités futures de cette industrie. Il servira de base à une participation élargie des opérateurs nationaux dans le contexte d'une croissance globale.

3.1.10 Infrastructure : L'un des grands objectifs du gouvernement est de désenclaver les populations rurales en rendant les infrastructures et services essentiels plus accessibles. La part du secteur de l'infrastructure dans le budget ordinaire devrait donc augmenter d'autant à moyen terme. La politique de l'État dans le secteur des transports vise à moderniser le parc de transport qui est obsolète. Parallèlement, dans le contexte du plan visant l'augmentation de la production agricole, il est prévu d'étendre davantage le réseau routier pour répondre aux exigences des zones rurales et leur permettre d'accéder aux principaux marchés. Dans le secteur de l'énergie, le gouvernement a conçu un Plan de développement à moindre coût (*Least Cost Development Plan, LCDP*) en vue d'étendre les activités de génération d'énergie. Le gouvernement a aussi entrepris une Étude tarifaire pour assainir la situation financière précaire du secteur. Il a noué le dialogue avec les institutions de financement du développement et le secteur privé aux fins de financer le développement de ce secteur et de soutenir son assise financière. Dans le domaine des services

de télécommunication, la demande dépasse de loin l'offre et l'État a mis en œuvre un vaste programme d'investissement sectoriel avec le concours financier de bailleurs de fonds en vue d'étendre les services. En zone rurale, beaucoup d'habitants ne disposent toujours pas des services essentiels d'adduction d'eau et d'assainissement ; et en ville, les réseaux existants ont besoin de réhabilitation et d'expansion. Il faut pallier ces lacunes. Bien que le captage et la distribution de l'eau soit encore une activité relativement négligeable en termes de contribution au PIB, son importance réside dans la rareté de cette ressource et les lourds investissements réalisés dans la construction de barrages. Au regard du développement substantiel attendu dans le secteur agricole, la construction de barrages et d'ouvrages d'irrigation devraient devenir des domaines d'intervention hautement prioritaires des futurs plans d'investissement public.

3.1.11 Le gouvernement envisage également de lancer un train de réformes institutionnelles dans tous les secteurs précédents en vue de créer un cadre qui permettra, à terme, au secteur privé d'assurer l'ensemble de ces services d'ici à 2001, dans l'optique globale d'offrir des prestations de service plus efficaces. Dans le secteur des transports, pour éponger les lourdes pertes subies par la *National Railway of Zimbabwe* (NRZ, les Chemins de fer du Zimbabwe), cette entreprise sera restructurée et, actuellement, l'État conclut un accord de concession du réseau ferroviaire à des opérateurs du secteur privé afin d'améliorer les services. Dans le secteur des télécommunications, il est prévu de scinder les services des postes et ceux des télécommunications au sein de la *Posts and Telecommunications Corporation* (PTC), de commercialiser la première entreprise et de privatiser les services de transformation de la seconde société. Le gouvernement s'emploie aussi à élaborer une Stratégie de gestion des ressources hydrauliques (*Water Resources Management Strategy*) dans le but de réaliser un développement durable, équitable et viable au plan économique, par une utilisation adéquate des ressources hydrauliques du Zimbabwe, tout en tenant compte des bassins fluviaux internationaux partagés avec les pays limitrophes.

3.1.12 **Secteur social** : L'État entend continuer à soutenir les programmes du secteur public et les initiatives privées visant à financer et offrir des services tant dans le secteur de l'éducation que dans celui de la santé. En matière d'éducation, les efforts déployés viseront à accroître l'utilisation des capacités et à réduire les coûts ; rationaliser les fonctions de l'administration centrale et concevoir une stratégie de décentralisation de la gestion ; améliorer les programmes scolaires ; faciliter l'accès à l'éducation des groupes défavorisés, singulièrement, pour les filles ; et accroître l'accès à la technologie de l'information. Dans le secteur sanitaire, le gouvernement compte augmenter la part du budget de la santé dans le PIB et la faire passer de 2 % à 2,5 % ; rationaliser le programme d'investissement sectoriel ; donner un plus grand rôle aux autres acteurs et à l'administration locale dans les prestations de services ; et mettre en œuvre de nouvelles politiques de recouvrement des coûts. Le gouvernement s'efforcera de gérer le secteur de la santé avec équité en orientant les ressources et les programmes vers les couches les plus vulnérables et les plus démunies de la population ; conserver l'approche des soins de santé primaires comme principale stratégie de développement sanitaire ; identifier les problèmes de santé prioritaires et affecter les ressources en conséquence. Le fléau du SIDA a également coûté très cher en termes de victimes et pèse lourdement sur les services sanitaires du pays. C'est pourquoi, un Comité national interministériel de lutte contre le SIDA a été mis sur pied et chargé d'identifier et de mettre en œuvre une stratégie nationale multisectorielle pour enrayer la propagation du SIDA et réduire son incidence sur les familles, les collectivités locales et l'ensemble de l'économie.

3.1.13 Pour réaliser l'ensemble des objectifs macroéconomiques et sectoriels précédents, le gouvernement doit mobiliser l'épargne et l'investissement intérieurs et extérieurs et utiliser ces

ressources rationnellement pour induire une croissance économique vigoureuse et créer des emplois ; stimuler l'entreprise et favoriser l'autonomie des agents économiques en vue de réduire la pauvreté. Selon les estimations, les besoins de financements extérieurs pour la période 1999-2001 s'élèvent au total à 1 milliard de dollars É.-U. comme l'indique en détail l'annexe IX. Le gouvernement a déjà identifié des bailleurs de fonds pour 850 millions de dollars É.-U. et il est actuellement en négociations avec d'autres donateurs bilatéraux et commerciaux pour couvrir le déficit de financement. De plus, le gouvernement projette de renforcer ses ressources humaines, ainsi que ses capacités techniques et institutionnelles en vue d'une mise en œuvre efficace des mesures prévues au programme.

3.2 **Évaluation du programme**

3.2.1 Depuis que le premier programme de réforme s'est écarté de ses objectifs en 1995, le gouvernement zimbabwéen a eu du mal à maintenir l'équilibre monétaire et budgétaire de l'économie, situation qui a détourné son attention de son principal programme de développement. Toutefois, l'adoption du ZIMPREST a montré la ferme détermination de l'État à atteindre ses objectifs de croissance soutenue et, à terme, de réduction de la pauvreté. L'appui substantiel obtenu de la communauté des bailleurs de fonds témoigne de la viabilité du programme.

3.2.3 Les objectifs visés, quoique ambitieux au regard des résultats économiques passés, sont réalisables. L'objectif du gouvernement qui vise à ramener le déficit budgétaire au-dessous de 5 % du PIB a déjà été atteint en 1998. Il incombe à présent au gouvernement de veiller à préserver ces acquis et d'appliquer les réformes visant à réduire la dette intérieure qui risque d'amener le pays dans la spirale de l'endettement. À 9 %, le taux d'augmentation des exportations n'est pas excessif eu égard au fait qu'au cours de la période 1991-96, une moyenne de 13 % avait été réalisée. On anticipe que l'amélioration des résultats du compte des transactions courantes en 1998 peut être maintenue à moyen terme grâce aux mesures que le gouvernement doit instaurer sur le long terme pour accroître la compétitivité de ses exportations. En outre, le gouvernement entend consolider les réserves officielles brutes au cours de la période 1999-2001 en s'appuyant essentiellement sur les résultats attendus du secteur minier du fait de la hausse des cours internationaux, et grâce à la transformation des produits d'exportation comme les alliages ferreux au moment où l'économie mondiale amorce une reprise. Toutefois, comme l'indique l'annexe IX, la réalisation de cet objectif oblige le pays à compter sur un afflux assez substantiel de ressources extérieures, de l'ordre de 300 millions de dollars É.-U. en moyenne par an. L'investissement dans le pays atteint ou avoisine l'objectif de 23 % visé par le programme. Les taux d'épargne et d'investissement devraient poursuivre leur ascension et, à moyen terme, atteindre 23,9 % et 27,5 % d'ici à 2001, en supposant que le rythme modéré de croissance économique se maintient. De tels niveaux signifient qu'au cours des années à venir, le pays disposera de ressources propres suffisantes pour financer la croissance soutenue de l'économie. Néanmoins, le défi à relever consistera à transférer l'épargne dans les secteurs productifs de l'économie pour induire une croissance encore plus rapide. On anticipe que la mise en œuvre de mesures de stabilisation résultant en une réduction du déficit budgétaire et de l'inflation, entraînera un repli des taux d'intérêt à des niveaux plus propices à l'investissement productif. La réalisation des autres objectifs, à savoir, créer des emplois et ramener l'inflation au-dessous de 10 %, exigera des efforts supplémentaires du gouvernement. Cependant, avec le rétablissement de la stabilité économique et l'expansion rapide à 6 % l'an, le pays peut prétendre atteindre également ces objectifs. Par ailleurs, le gouvernement peut s'enorgueillir d'avoir prévu dans le ZIMPREST la mobilisation des ressources intérieures et extérieures nécessaires pour l'investissement dans l'économie nationale et pour le soutien au

renforcement des capacités aux plans national et sectoriel, en vue de garantir la mise en œuvre harmonieuse du programme.

3.2.4 Cependant, on ne saurait trop insister sur le fait que la clef de voûte de tout ce processus demeure le rétablissement de la stabilité macroéconomique par suite de la restructuration de l'administration centrale et des avancées en matière de gouvernance. Sur ce dernier point, les événements intervenus récemment dans le pays montrent que la gestion macroéconomique du pays suscite un certain mécontentement. Par ailleurs, le gouvernement et les syndicats de travailleurs sont dans une impasse en raison de l'augmentation du coût de la vie. La participation du pays au conflit en République démocratique du Congo a également suscité des interrogations dans les milieux d'affaires qui craignent une incidence négative sur le déficit budgétaire. Dans l'appareil d'État, la corruption est devenue un sujet de grande préoccupation ces derniers temps et les pouvoirs publics ont encore beaucoup d'efforts à faire sur le front de la transparence et en matière de reddition de comptes sur la gestion des finances publiques. On peut citer l'exemple typique des entreprises publiques qui ne rendent aucun compte alors qu'on estime qu'il existe des cas de corruption à grande échelle. En 1998, la faillite de l'une des banques du pays a également suscité des questions quant à la transparence et à l'équité du gouvernement dans ses relations avec les institutions financières. Enfin, l'indépendance du système judiciaire a été sérieusement mise à l'épreuve à la suite de la récente incarcération de deux journalistes. Il appartient au gouvernement de prendre des mesures fermes pour améliorer les résultats dans tous ces domaines. La BAD projette d'établir un certain nombre de critères de gouvernance pour suivre régulièrement, en concertation avec les autorités, l'évolution sur le front de la gouvernance. Au nombre de ces critères, on peut citer la durabilité des réformes; les droits de propriété et la gouvernance basée sur le droit ; la qualité du processus d'établissement du budget et de l'investissement public ; l'efficacité et l'équité de la mobilisation des ressources ; l'efficacité et l'équité des dépenses publiques et l'obligation de rendre des comptes imposée à la fonction publique. Dans les domaines où le gouvernement aura besoin d'assistance pour améliorer ses capacités techniques, ce concours sera apporté en tenant compte des autres partenaires qui exercent des activités dans ces secteurs. L'exemple concret qu'on peut donner sur ce point est l'amélioration impérative des procédures comptables et budgétaires de l'État, mesure pour laquelle la Banque mondiale apporte son aide actuellement.

3.3 Défis et risques

Défis

3.3.1 Le principal défi que les autorités doivent relever consiste à réduire le déficit budgétaire considérable qui explique, pour l'essentiel, la faible réponse du secteur privé aux réformes mises en œuvre au titre du premier programme d'ajustement. La cession ou la liquidation des sociétés parapubliques déficitaires et la réduction de la présence de l'Etat sur le marché monétaire permettraient de créer les conditions propices à l'accroissement de l'investissement privé, favorisant ainsi la création de l'emploi et l'accélération de la croissance. Il faut que le Gouvernement prenne des mesures décisives tendant à réduire la masse salariale de la fonction publique, notamment le budget de la défense, à réduire de façon notable les emprunts intérieurs et à accélérer l'actuel programme de privatisation.

3.3.2 La mobilisation des ressources extérieures et intérieures afin de financer le programme de développement jouera un rôle tout aussi prépondérant. Au moment de la préparation du présent rapport, le Gouvernement avait réussi à obtenir le soutien du FMI pour ses efforts tendant à rétablir la stabilité macro-économique. Une assistance supplémentaire est attendue de la Banque mondiale, de la BAD et des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. On s'attend également à ce que l'Accord de confirmation du FMI soit suivi d'une Facilité d'ajustement structurel renforcée. Cependant, il faudra que le Gouvernement donne à la communauté des bailleurs de fonds la preuve de son ferme engagement à l'égard du programme de réformes et de sa capacité à poursuivre les efforts de réforme qu'il s'est engagé à mettre en œuvre. Faute de quoi, il s'ensuivrait la suspension ou le retrait du financement dont le programme de réforme a tant besoin.

3.3.3 La lutte contre la pauvreté constitue un autre défi majeur, compte tenu notamment du ralentissement récent de l'économie nationale, qui a entraîné une baisse du revenu par habitant. Il faudra que le pays mette en œuvre rapidement son Plan de lutte contre la pauvreté en veillant à mettre en place les mécanismes et les procédures nécessaires. Il faut mettre un terme à la réduction continue, en termes réels, des affectations budgétaires au secteur social et accroître les ressources afin d'obtenir des résultats similaires à ceux que le pays avait enregistrés au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance. Pour ce faire, il faudra privilégier les investissements dans le secteur social par rapport aux dépenses publiques non-discrétionnaires.

3.3.4 La réduction du chômage qui a, pour ainsi dire, atteint des niveaux de crise constitue un autre défi inhérent à celui de la lutte contre la pauvreté. Selon les estimations actuelles, le chômage frapperait la moitié de la population active potentielle du pays. Cette situation est, de toute évidence, intolérable. Outre les difficultés qu'elle engendre, elle pourrait donner lieu à des troubles sociaux. Les jeunes qui sortent des écoles pâtissent particulièrement de ce manque d'opportunités d'emploi. Sur 350 000 diplômés qui sortent des écoles chaque année, on estime que 90% ne peuvent trouver un emploi dans le secteur formel et vont grossir les rangs des chômeurs. La création de l'emploi constitue l'un des principaux objectifs de ZIMPREST qui vise à promouvoir les entreprises à haute intensité de main-d'œuvre et à habiliter les populations locales en leur donnant les moyens nécessaires pour créer leurs propres entreprises.

3.3.5 Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir la sécheresse avec exactitude, ni de l'éviter entièrement, il faudra que le Gouvernement prenne des mesures appropriées afin de pallier ses

conséquences négatives sur la production agricole et la pauvreté. Ces mesures doivent comprendre, entre autres, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, l'exploitation de l'important potentiel d'irrigation du pays, lié aux barrages et la promotion d'une production agricole résistante à la sécheresse.

3.3.6 Les questions de propriété foncière et de titres fonciers sont source de litiges au Zimbabwe depuis l'indépendance, en particulier depuis l'annonce faite par le Gouvernement, en 1998, de son intention d'acquérir 841 fermes auprès des fermiers blancs aux fins de redistribution aux paysans sans terre. L'absence d'une politique gouvernementale claire dans le domaine de la réforme foncière prévue et des compensations à verser aux fermiers dont les terres seraient achetées a donné lieu à des préoccupations au sein de la communauté des bailleurs de fonds. Les principes directeurs de l'acquisition des terres et de la réinstallation ont été adoptés au cours d'une conférence des bailleurs de fonds sur la réforme foncière qui s'est tenue en septembre 1998. Suite à cette conférence, le Gouvernement s'est engagé résolument à mettre en œuvre un programme de réforme foncière transparent et induit par le marché. Les bailleurs de fonds ont accepté de financer les besoins d'infrastructures du programme, tandis que le Gouvernement financera l'acquisition des terres. Il est important que le Gouvernement mette en œuvre le programme dans les meilleurs délais.

Risques

3.3.7 Le Zimbabwe est, à présent, à la croisée des chemins. Compte tenu des déséquilibres structurels sous-jacents, au cours des deux dernières années, l'économie a pâti de graves perturbations tant au plan intérieur qu'extérieur, qui ont entraîné la baisse du niveau de vie de la majorité de la population. Si cette situation persiste, il s'ensuivra une aggravation du ralentissement de l'économie et de la pauvreté dont le pays ne se remettra pas de si tôt.

3.3.8 En particulier, le programme de développement est confronté à des risques liés à l'incertitude politique, aux déficits budgétaires considérables chroniques, à la sécheresse, à la réforme foncière, au VIH/sida, aux questions de genre et à l'intervention militaire du pays en République démocratique du Congo (RDC).

3.3.9 Les incertitudes relatives à l'approche du Gouvernement dans le domaine de la politique complexe de l'indigénisation ont déjà retardé le processus de privatisation et le développement du secteur privé. Si cette politique n'est pas mise en œuvre de façon transparente et équitable, elle pourrait dissuader les investisseurs potentiels et freiner le processus de rétablissement de la confiance du marché dans le Zimbabwe. Ensuite, il se peut que le Gouvernement ne parvienne pas à réduire le déficit budgétaire aussi vite que prévu, compte tenu de l'éventuelle agitation continue des fonctionnaires et des travailleurs qui réclament des augmentations de salaires en termes réels. Il faudra que le Gouvernement résiste aux revendications irréalistes. Troisièmement, l'économie pourrait être frappée par une autre grave sécheresse avant que les efforts actuels tendant à réduire la vulnérabilité face à la sécheresse n'enregistrent des résultats notables. Pareille situation empêcherait la mise en œuvre du plan de réduction du déficit budgétaire et freinerait la croissance économique, ainsi que l'expansion des exportations. Quatrièmement, l'épineux problème de la réforme foncière constitue une question très émotionnelle et controversée, et pourrait économique, si des mesures transparentes et induites par le marché ne sont pas prises. Le Gouvernement doit appliquer scrupuleusement le Programme de la phase de démarrage et rester attaché à la mise en œuvre du programme de réinstallation dans le cadre d'un large processus de consultations. Cinquièmement, si des mesures efficaces ne sont pas prises pour faire face aux conséquences

économiques et sociales de la recrudescence de la morbidité et de la mortalité dues au sida, la productivité et l'efficacité des secteurs clé de l'économie pourraient en pâtir. Sixièmement, faute d'intégrer la dimension genre et, en particulier, de prendre en compte les aspects liés à l'habilitation des femmes, leur marginalisation pourrait s'en trouver aggravée. Enfin, à moins qu'un terme ne soit mis rapidement au conflit du Congo, il en résulterait des dépenses insupportables liées à l'effort de guerre, ce qui augmenterait les déficits budgétaires.

3.4 Partenariat stratégique

3.4.1 Dans ses prêts à l'appui des programmes et son financement sectoriel, comme par le passé, la BAD continuera de mobiliser ses propres ressources afin d'améliorer la participation des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. A l'heure actuelle, de nombreux bailleurs de fonds apportent une assistance active au Zimbabwe, notamment la Banque mondiale (dans la plupart des secteurs), le PNUD et les organismes affiliés des Nations Unies (renforcement des capacités, lutte contre la pauvreté, soutien aux réformes de politiques macro-économiques, assistance technique), l'Union européenne (commerce, développement rural, adduction d'eau, ajustement structurel, initiative transfrontalière et développement des ressources humaines), le Royaume-Uni (appui institutionnel), les pays nordiques et les autres bailleurs de fonds bilatéraux. Nombre de ces bailleurs de fonds disposent également de bureaux nationaux et de bureaux régionaux à Harare.

3.4.2 La coordination de l'aide demeure un problème majeur tant pour les bailleurs de fonds que pour le Gouvernement. Les réunions du Groupe consultatif constituent l'unique mécanisme de coordination principal de l'assistance des bailleurs de fonds. Cependant, compte tenu de l'irrégularité et de la courte durée de ces réunions dont la dernière remonte à 1996, cette instance ne permet pas aux bailleurs de fonds de passer en revue leurs opérations respectives et d'adopter une approche coordonnée de l'aide à apporter au pays. En

Secteur/bailleur de fonds	BM	PNUD	RU	Suède	UE
Agriculture	8,8	3,2			
Industrie	70,0				
Transport	38,6			2,9	
Services publics	90,0				
Services sociaux	64,5			9,7	
Multisectoriel	147	4,0	25,2	16,2	460,6
Total	286,6	7,2	25,2	33,2	460,6

Les chiffres sont cumulés pour la Banque mondiale et l'UE, pour les autres bailleurs de fonds (PNUD) (1998), Suède (1996) il s'agit des chiffres annuels les plus récents. Les chiffres sont également indicatifs.

conséquence, cette situation a favorisé la concurrence et le chevauchement des efforts dans les interventions. En ce qui concerne le Gouvernement, le Ministère des Finances qui est responsable de la coordination générale de l'aide extérieure ne

dispose pas d'un mécanisme de coordination formel et d'un effectif suffisant pour jouer ce rôle. La Banque étudiera la possibilité d'apporter un soutien technique et financier en vue de créer cette unité, de préférence en 2000.

3.4.3 Les efforts antérieurs visant à créer une unité formelle de coordination de l'aide n'ont eu que des résultats mitigés. Une Unité de coordination des décaissements comprenant des fonctionnaires du Ministère des Finances et de la RBZ, qui avait été créée au sein de la Banque de réserves du Zimbabwe afin d'assurer le suivi des engagements des bailleurs de fonds au titre de la première phase des réformes du pays, est restée relativement peu active.

Le Gouvernement envisage cependant de mettre sur pied une Unité de coordination de l'aide dans le cadre de la deuxième phase des réformes. La BAD apportera son assistance technique et le financement nécessaire pour la création de l'unité en 2000.

4. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE

4.1 Evaluation de la précédente stratégie

4.1.1 La stratégie du DSP 1996-98 visait à soutenir la politique économique et les réformes structurelles du Gouvernement, le développement de l'infrastructure nationale, l'investissement dans le secteur agricole en accordant une attention particulière à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, et le développement des activités génératrices d'emploi pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi. La mise à jour du DSP effectuée en 1997 a montré également qu'un certain nombre de projets étaient à l'étude aux fins de financement par le Département du secteur privé de la Banque.

4.1.2 Au titre des quatre scénarios de prêt, programmes renforcé, satisfaisant, non-satisfaisant et minimum, les affectations prévues pour le Zimbabwe au titre des ressources concessionnelles du FAD VII s'élevaient à 24,78 millions d'UC, 16,52 millions d'UC, 8,26 millions d'UC et 3,31 millions d'UC respectivement. Il était prévu également que le pays pourrait emprunter des ressources ordinaires de la BAD à hauteur de 200 à 250 millions d'UC au cours de cette période. Les affectations de ressources totales prévues oscillaient entre 216,52 millions d'UC et 266,52 millions d'UC. Au plan sectoriel, le programme de prêt devait accorder la priorité aux services publics (30%), aux opérations d'appui aux programmes (40%), aux transports (15%) et à l'agriculture (15%), tel qu'indiqué au Tableau 4.1 ci-dessous.

4.1.3 Le fait que la plus grande part des ressources provienne de la BAD s'explique par la situation économique relativement bonne du pays dans les années 80 et au début des années 90 et, donc par sa solvabilité qui lui permettait d'emprunter des ressources non concessionnelles sur le marché international. La plupart des investissements financés sur les ressources ordinaires de la Banque devaient être faits dans des secteurs susceptibles d'assurer le recouvrement raisonnable des coûts. Cependant, dans la mesure du possible, la Banque devait déployer des efforts délibérés pour associer les ressources de la BAD aux ressources concessionnelles du FAD, afin d'alléger le fardeau de la dette du pays. La ventilation sectorielle reflétait également le soutien que la Banque envisageait d'apporter au programme de réformes du Gouvernement et la priorité que celui-ci accordait à l'investissement dans les secteurs susceptibles de faciliter la croissance rapide et soutenue de l'économie.

4.1.4 En terme réels, les ressources allouées par le FAD au Zimbabwe au titre du FAD VII s'élevaient à 13,49 millions d'UC pour les projets, et à 1,15 million d'UC pour les dons, soit au total 14,64 millions d'UC pour les ressources concessionnelles du FAD. Il s'agissait d'un scénario de résultats satisfaisants ou de prêt normal. Au cours de la période sous revue, cinq opérations ont été approuvées pour le pays pour un montant total de 107,17 millions d'UC. Elles devaient concerner les services publics (75%), l'agriculture (14%) et les transports (11%). Tel qu'indiqué au Tableau 4.4, le montant effectif engagé s'élève à environ 53,6% du montant du programme (en prenant le montant total le plus faible du programme du FAD VII comme base). En conséquence, le but du programme de prêt 1996-98 n'a pas été atteint. Par ailleurs, les affectations sectorielles ne correspondaient pas à celles qui avaient été prévues au départ.

4.1.5 La principale cause de la non réalisation du but du programme tient au report du prêt d'ajustement structurel suite à la détérioration de la situation économique du pays à la fin de 1997. Les investissements prévus dans les secteurs des transports et de l'agriculture ont également été en deçà de l'objectif, en raison des difficultés liées à l'engagement du FAD VII, qui ont nécessité le changement de conception et le report de deux projets à 1999. Les engagements excessifs dans le secteur des services publics s'explique par l'accroissement des besoins de financement des projets dans les secteurs des télécommunications et de l'adduction d'eau. L'impact sur le développement des interventions du Groupe de la Banque au cours de cette période ne peut être évalué à ce stade, dans la mesure où la plupart d'entre elles n'ont pas encore démarré ou sont au début de leur exécution. Le retard lié au démarrage et à l'exécution des projets dans les secteurs des transports, de l'électricité et des télécommunications est essentiellement imputable à la lenteur dans la satisfaction des conditions des prêts. Compte tenu de ces insuffisances, des mesures seront prises au cours de la mise en œuvre du programme 1999-2001 afin d'assurer le démarrage et l'exécution en temps opportun des projets.

Tableau 4.1
Ventilation sectorielle du Programme 1996-98 et performance effective

Secteur	% des affectations de ressources au Programme	% des ressources réelles	% de l'écart
Multisectoriel	40	-	- 40
Services publics	30	75	45
Transport	15	11	-4
Agriculture	15	14	-1

4.2 **Portefeuille et gestion du Groupe de la Banque**

4.2.1 Engagements totaux : Depuis le démarrage des opérations du Groupe de la Banque au Zimbabwe en 1981, vingt quatre (24) prêts et cinq (5) dons ont été approuvés pour financer seize (16) projets, deux (2) lignes de crédit, une (1) opération d'appui aux programmes et quatre (4) études. Le total des engagements net des annulations, au 31 décembre 1998, s'élevait à 517,87 millions d'UC, dont 459,32 millions (89%) provenaient des ressources de la BAD et 52,24 millions (10%) des ressources du FAD. Un montant supplémentaire de 6,31 millions d'UC (1%) avait été engagé sur les ressources du FAT.

4.2.2 *Distribution sectorielle* : Le Tableau 4.2 ci-dessous présente la ventilation sectorielle cumulée des opérations du Groupe de la Banque au Zimbabwe. La part la plus importante des engagements cumulés revenait au secteur des services publics qui représentait 30,9% des engagements totaux. Ensuite venaient le soutien à la balance des paiements, 25,03% ; l'industrie, 20,92% ; les transports, 13,57% ; l'agriculture et enfin le secteur des services sociaux qui représentait 0,7% du montant total.

Tableau 4.2
Opérations cumulées du Groupe de la Banque par secteur et par source
(au 31 décembre 1998)
(en millions d'UC)

<i>SECTEUR</i>	<i>BAD</i>		<i>FAD</i>	<i>FAT</i>	<i>Montant Total</i>	<i>%</i>
Agriculture	23,75		20,08	2,22	46,05	8,89
Industrie	107,86			0,46	108,32	20,92
Transports	59,69		9,21	1,38	70,28	13,57
Services publics	143,02		14,73	2,25	160,00	30,90
Services sociaux			3,62		3,62	0,70
Multisectoriel	125,00		4,60			25,03
TOTAL	459,32		52,24	6,31	517,87	100,00

4.2.3 *Décaissements* : Au 31 décembre 1998, les décaissements cumulés s'élevaient à 71% des engagements nets, tel qu'indiqué au Tableau 4.3 ci-dessous. Ce chiffre se compare favorablement au chiffre du DSP de 1996, soit 64,5%, et montre clairement que le rythme des décaissements des projets naguère inactifs s'est amélioré de façon notable. L'amélioration de la performance s'explique, en autres, par la supervision plus rigoureuse et plus régulière des projets et par l'amélioration des communications entre la Banque et l'Emprunteur. Les mesures prises par la Banque en 1995 afin d'accélérer le traitement des décaissements au plan interne y ont également contribué. Cependant, il existe encore des cas isolés de projets à faible taux de décaissement, les exemples les plus frappants étant les Projets d'électricité II (FAD) et III (BAD), les Projets de télécommunications III et de chemin de fer I. Les principales causes de la lenteur des décaissements tiennent au démarrage tardif des projets.

Tableau 4.3
Résumé des décaissements par secteur
(au 31 décembre 1998)
(en millions d'UC)

<i>Secteur</i>	<i>Montant Approuvé</i>	<i>Montant décaissé</i>	<i>Décaissement en % du montant approuvé</i>
Agriculture	46,05	35,98	78,13
Industrie	108,32	89,75	82,86
Transports	70,28	35,96	51,17
Services publics	160,00	72,57	45,36
Services sociaux	3,62	3,68	101,00
Multisectoriel	129,60	129,60	100,00
TOTAL	517,87	367,54	71,00

4.2.4 *Expérience de la mise en œuvre* : Le Rapport annuel de performance de portefeuille et la Revue de portefeuille-pays (RPP) distribués aux Conseils en août 1997 ont jugé l'exécution des projets au Zimbabwe satisfaisante. Les problèmes qui continuent de freiner l'exécution des projets ont été identifiés comme suit : i) l'insuffisance des missions de supervision ; ii) la faiblesse de la capacité institutionnelle des organes d'exécution ; iii) le faible niveau des décaissements pour certains projets, dû en partie à l'insistance sur l'utilisation de la méthode de remboursement des décaissements ; et iv) le non respect des exigences en matière d'établissement des rapports. Les mesures prises par la Banque de 1995 à ce jour afin d'aplanir les difficultés liées à l'exécution des projets comprennent : i) la supervision plus régulière des projets ; ii) le dialogue continu avec le Gouvernement sur les mesures de suivi que nécessitent les projets ; iii) l'organisation de séminaires nationaux sur les règles et procédures de décaissement et d'acquisition du Groupe de la Banque ; iv) la prise en compte des leçons tirées des projets précédents dans la conception de projets similaires ; et v) l'annulation systématique de tous les soldes en suspens au titre des projets/programmes.

4.3 Stratégie du Groupe de la Banque à moyen terme

4.3.1 La stratégie pour la période 1999-2001 vise essentiellement à soutenir le Gouvernement dans ses efforts de mise en œuvre de la deuxième phase des réformes de politiques et structurelles énoncées dans le Programme de transformation économique et sociale du Zimbabwe (ZIMPREST). Cependant, on s'attend à ce que la mise en œuvre du programme permette au pays de s'affranchir de sa dépendance de l'aide extérieure à la balance des paiements d'ici 2002. Sans pour autant suspendre ses investissements sectoriels spécifiques, la Banque mettra davantage l'accent sur le soutien à l'élaboration de stratégies sectorielles intégrées par le biais des prêts d'appui aux programmes. Elle apportera également une assistance technique au Gouvernement afin de renforcer sa capacité à planifier, exécuter, coordonner et surveiller les réformes prévues et à améliorer ses capacités de gestion macro-économique générales.

Secteur public

4.3.2 Outre les aspects susmentionnés, la Banque effectuera des investissements sectoriels spécifiques conformément aux objectifs détaillés ci-dessous :

- 1) Dans le secteur des services publics, l'objectif sera de réhabiliter, moderniser et développer les infrastructures d'énergie, de télécommunications et d'adduction d'eau afin de réduire les coûts de production, d'améliorer l'efficacité et de permettre à davantage de Zimbabwéens d'avoir accès aux services, en particulier dans les zones rurales.
- 2) Dans le secteur des transports, la stratégie consistera à aider le Gouvernement dans ses efforts tendant à désenclaver les populations rurales par la création de réseaux routiers leur permettant d'avoir accès aux principaux centres et marchés à des coûts moindres. En définitive, les populations rurales pourront aussi participer pleinement au processus de développement national.
- 3) Dans le secteur agricole, il est prévu d'apporter une assistance au Gouvernement dans ses efforts tendant à réinstaller les agriculteurs sur les terres plus productives dans les zones disposant de services de base, et à améliorer ainsi les conditions de vie des populations. Cet effort sera également fonction de ceux que le Gouvernement déploiera afin d'assurer une redistribution des terres à la fois juste et efficace.
- 4) En ce qui concerne le secteur social, tel qu'indiqué plus haut, il s'agira de renforcer les efforts du Gouvernement visant à maintenir les niveaux atteints dans les secteurs de l'éducation et de la santé au cours des années qui ont suivi l'indépendance et à jeter les bases d'une amélioration des normes de santé et d'éducation dans le pays. Dans le sous-secteur de la santé, le Groupe de la Banque apportera son soutien aux domaines prioritaires du Plan de santé national (1997-2007) afin d'assurer l'équité en matière de santé par l'affectation des ressources et des programmes aux populations les plus vulnérables et les plus démunies ; de maintenir l'approche des Soins de santé primaires comme principale stratégie du développement sanitaire ; d'identifier les problèmes de santé prioritaires et d'affecter les ressources en conséquence. Par ailleurs, le Groupe de la Banque apportera son soutien dans le domaine de la lutte et de la prévention du VIH/sida. Dans le sous-secteur de l'éducation, le Groupe de la Banque soutiendra les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'accès des groupes les plus défavorisés à l'éducation ; à améliorer l'apprentissage pendant la petite enfance ; à améliorer la pertinence des programmes d'éducation ; à décentraliser la gestion ; et à améliorer les capacités du Ministère de l'éducation (MOE).

Encadré 2 : Approche participative

Au cours de la mission de préparation du DSP, outre le Gouvernement, des discussions ont eu lieu avec les principaux acteurs suivants de l'économie nationale :

- les banques commerciales et les institutions de financement du développement
- la CZI, la ZCC et la ZIC
- le NECF en tant que représentant de la société civile
- et la NEPC.

Bien qu'aucun atelier formel n'ait été organisé, ces larges discussions ont permis de prendre en compte les points de vue de tous les bénéficiaires potentiels des interventions du Groupe de la Banque dans la conception de la stratégie.

Secteur privé

4.3.3 En ce qui concerne le secteur privé, la Banque apportera sa contribution aux efforts que le Gouvernement déploie pour promouvoir le développement de l'entreprise privée par le truchement de l'assistance directe aux entreprises. La Banque apportera également son soutien aux efforts du Gouvernement tendant à encourager une plus grande participation du secteur privé à l'économie en créant les conditions propices nécessaires pour sa croissance. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la conception d'un mécanisme de promotion des exportations propre à accroître la compétitivité des exportations zimbabwéennes et à créer des stimulants pour augmenter le volume des exportations. La Banque apportera également une assistance technique au Gouvernement pour la restructuration des entreprises publiques dans le cadre de la préparation de leur privatisation éventuelle. Enfin, la Banque interviendra dans le secteur bancaire en apportant son soutien aux institutions financières afin de renforcer leurs capacités et par la fourniture de lignes de crédit.

4.4 **Le programme de prêt**

4.4.1 Tel qu'indiqué dans la stratégie du Groupe de la Banque, le programme de prêt portera essentiellement sur les opérations d'appui aux programmes destinées à soutenir les réformes structurelles et l'élaboration des politiques dans les secteurs des transports et de l'adduction d'eau, ainsi que les investissements spécifiques dans les services publics, les transports et l'agriculture. Le secteur social, qui a été omis dans la précédente stratégie, sera pris en compte afin de maintenir les normes fixées par le Gouvernement pour les secteurs de l'éducation et de la santé où il existe de plus en plus de signes de recul par rapport à certains résultats obtenus au lendemain de l'indépendance. Le choix de ces secteurs prend également en compte les priorités du Gouvernement telles qu'indiquées dans le Programme d'investissement sectoriel public (PISP) et l'expérience acquise par le Groupe de la Banque au cours des opérations de prêt précédentes dans le pays, ainsi que les domaines de concentration des interventions des autres bailleurs de fonds. Au nombre des autres facteurs figurent la taille moyenne des prêts dans les secteurs, et la capacité des organes d'exécution et des différents ministères à exécuter les projets.

Tableau 4.4
Ventilation sectorielle du Programme de prêt global

Secteur	%age
Agriculture	45
Transports	16
Services publics	3
Services sociaux	36

4.4.2 Un montant indicatif de 20,50 millions d'UC a été affecté au pays sur les ressources du FAD VIII, et comprend 17,4 millions d'UC pour les projets et 3,1 millions d'UC sur les ressources du FAT. Ce montant total prend en compte l'Evaluation de la performance du pays (EPP). Comme pays à ressources mixtes, le Zimbabwe peut bénéficier également des ressources ordinaires de la BAD. Une analyse de la solvabilité du pays et du risque encouru par le Groupe de la Banque, tel qu'indiqué à la Section 4.5, montre que le pays peut continuer d'absorber un montant raisonnable de ressources ordinaires sans compromettre sa capacité à assurer le service de sa dette. Selon les estimations, on pourrait prêter au pays un montant total de 250 millions d'UC à partir de ces ressources au cours de la période 1999-2001. Ce

chiffre prend en compte également des facteurs tels que la taille moyenne des projets financés dans le pays et le programme de prêt à moyen terme global du Groupe de la Banque. Le Tableau 4.4 présente la ventilation sectorielle du programme. Un montant supplémentaire équivalant à 50% des ressources du FAD peut être mobilisé afin de financer les opérations d'appui aux programmes.

4.5 Solvabilité du pays et risques

4.5.1 Risques pour le Groupe de la Banque : Une analyse des ratios de risques présentée à l'Annexe VIII montre que le risque pour la BAD dans le pays est infime. Le service de la dette du pays à l'égard de la BAD s'élevait à 2% des recettes d'exportation du pays. Le risque pour la Banque au Zimbabwe, défini comme le rapport des décaissements en suspens aux décaissements totaux, était de 3% en décembre 1998, pour un plafond de 15%. La part de la BAD dans l'encours de la dette publique et de la dette garantie par l'Etat à la fin de décembre 1998 était de 13%, pour un plafond de 20%. La part de la BAD dans le service de la dette à l'égard des créanciers privilégiés, qui devrait atteindre 39% d'ici la fin de 1999, pour un plafond de 35%, pourrait constituer peut-être l'unique ratio qui pourrait donner lieu à des préoccupations. Pris isolément, ce ratio montre simplement que les paiements à la BAD représenteront un montant appréciable des montants versés aux créanciers privilégiés en 1999, l'une des explications étant la maturité cumulée des paiements dus à la Banque à l'heure actuelle. Cependant, le registre du pays en matière de remboursement est excellent, et comme le montre la tendance à l'Annexe, ce ratio devrait accuser un recul pour s'établir à 32% en 2001.

4.5.2 Solvabilité : Le ratio de la valeur actualisée de la dette aux exportations de biens et de services et au PIB du Zimbabwe (131% et 49%, respectivement) est inférieur au plafond de crédit de 220% et 80% pour l'accès aux ressources non concessionnelles. Le ratio du service de la dette (21% en 1999) est également inférieur au plafond de 30%. En outre, le Zimbabwe est attaché à une gestion prudente de la dette, qui se caractérise par l'augmentation des prêts concessionnels parmi ses emprunts extérieurs, ainsi que du financement par les dons. Compte tenu des perspectives de l'amélioration de la position de la balance primaire du pays au cours des prochaines années, le ratio du service de la dette devrait passer à 16,7% d'ici 2001. Le Zimbabwe n'a jamais ressenti le besoin de rééchelonner sa dette.

4.5.3 Remboursement des prêts : Les décaissements totaux prévus du Groupe de la Banque au cours de la période 1999-2001 s'élèvent à 63,48 millions d'UC, tandis que les remboursements se chiffrent à 157,81 millions d'UC. Cette situation se traduirait par un transfert net de ressources équivalant à 94,33 millions d'UC du Zimbabwe au Groupe de la Banque au cours de la même période.

4.6 Questions nécessitant un dialogue politique

4.6.1 *Gouvernance* : Des discussions seront engagées avec le Gouvernement sur les critères de gouvernance présentés au paragraphe 3.2.4, et sur les mesures à prendre afin d'améliorer la performance dans ces domaines. Les questions à aborder en particulier au cours des discussions concernent le programme de réforme foncière, l'impact du conflit en RDC sur le budget, la corruption et le processus de consultations en cours dans le pays.

4.6.2 *Gestion du portefeuille* : Suite à un audit récent des activités relatives à l'exécution des projets par le Gouvernement, effectué par la Banque, il ressort qu'un certain nombre de domaines appellent des mesures de la part du Gouvernement et un suivi par la Banque dans le cadre d'un dialogue régulier. Il s'agit notamment des points ci-après : la mise en place d'un système plus dynamique au sein du Ministère des Finances (MOF) propre à assurer la satisfaction et le respect en temps opportun des conditions des prêts et des dons de la Banque ; la rationalisation et la coordination des activités et des responsabilités du Département des Finances intérieures et internationales au sein du Ministère des Finances et de la Commission nationale du Plan en ce qui concerne la surveillance des projets et programmes de la Banque et le renforcement de leurs capacités de surveillance ; on recommande également que le Ministère des Finances veille à la tenue de registres comptables et à la mise en place de procédures adéquates pour tous les projets financés par la Banque, ainsi que de systèmes de suivi appropriés de l'acquisition et des activités de décaissement. Enfin, on recommande que le Bureau de l'Auditeur et du Contrôleur général joue un rôle plus dynamique dans l'audit des projets. Pour ce faire, il faudrait tenir des réunions régulières avec le Ministère des Finances et communiquer des informations appropriées sur les projets de la Banque au Bureau de l'Auditeur.

4.6.3 *Matrice de la stratégie du DSP* : Par ailleurs, la Banque engagera un dialogue régulier avec le Gouvernement sur l'état d'avancement de l'exécution de la matrice du DSP, ainsi que sur les questions soulevées au cours de l'évaluation de la performance du pays.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Conclusion

5.1 Au cours des deux dernières années, le Zimbabwe a connu un déclin économique sans précédent qui a mis en exergue les faiblesses structurelles restantes de l'économie, et amené les Autorités à comprendre qu'il faut mettre en œuvre un train de mesures de réformes supplémentaires susceptibles de mettre l'économie à l'abri de chocs futurs. Pour ce faire, le Gouvernement a adopté et s'engage à mettre en œuvre un programme de réformes (ZIMPREST), qui constitue un cadre de croissance économique soutenue et de lutte contre la pauvreté. Pour que le pays puisse mettre en œuvre les réformes prévues et mettre à profit ses potentialités de croissance à moyen terme, il faudra que la communauté des bailleurs de fonds, notamment la BAD, apporte son assistance au pays. Les principaux domaines sur lesquels il faudra mettre l'accent sont le rétablissement de la stabilité macro-économique, l'assistance pour la conception et la mise en œuvre de stratégies sectorielles intégrées, et les

investissements sectoriels spécifiques dans l'agriculture, les transports, les services publics et les secteurs sociaux qui complètent les buts sectoriels à moyen terme du Gouvernement.

Recommandation

5.2 Compte tenu de ce qui précède, les Conseils sont invités à adopter la stratégie et le programme de prêt proposés pour le Zimbabwe pour la période 1999-2001.

Diagnostiques/questions	Stratégie/action gouvernementale	Mesures relatives à la performance	Calendrier d'exécution	Instruments du Groupe de la	
				Banque Prêts	Hors-prêts
Stabilité macro-économique et croissance durable. <ul style="list-style-type: none"> • Recettes/dépenses • Stabilité du secteur financier • Commerce et dette extérieurs • Intégration régionale • Protection de l'environnement 	<p>Maintenir l'excédent du budget primaire pour éliminer les emprunts publics à l'intérieur et évinçant l'investissement privé.</p> <p>Renforcer le contrôle budgétaire des dépenses. Suspendre le système de paiement en place dans les ministères.</p> <p>Restaurer la viabilité financière de la NOCZIM et de la ZESA. Se mettre d'accord sur les augmentations de prix. Une hausse de 15% pour ZESA en janvier 1999, 100% pour NOCZIM entre août 98 et janvier 99. NOCZIM se sabilise.</p> <p>Environ 5 milliards de \$Z de la dette publique a été convertie de dette intérieure à coût élevé en une dette extérieure assortie de conditions libérales</p> <p>Le déficit budgétaire réduit de 8,8% du PIB en 1997 à 4,9% en 2001. Rationaliser les fonctions du gouvernement. La première mesure serait pour le gouvernement de réduire le nombre des ministères de 21 à 18 et de rationaliser les fonctions au sein de six ministères. Quelques 10 000 postes devront être supprimés ou faire l'objet de sous-traitance.⁹</p> <p>Administration fiscale indépendante à créer. Projet de loi portant création de NRA approuvé par le Cabinet et présenté à l'examen du Parlement.</p>	<p>Excédent du solde primaire de 3,2% en 1999, 1,4% en 2000 et de 0,9% en 2001.</p> <p>Poursuivre le blocage du système de paiements et le suivi du Cabinet</p> <p>Ajustements réguliers des taux.</p> <p>Réduction des bons de trésor de 5 milliards de \$Z.</p> <p>Résultats budgétaires</p>	1999-2001	PASE II	Examen des dépenses Publiques
			1999-2001	PASE II	EDP
			1999-2001	PASE II	
			2000	PASE II	
			1999-2001	PASE II	
			Déc. 1999	PASE II	

⁹ Mines, Environnement et Tourisme ; Développement des ressources rurales et hydrauliques ; Education, Sport et Culture ; Patrimoine foncier et Agriculture ; Administrations locales et Logements ; Affaires étrangères.

Diagnostiques/questions	Stratégie/action gouvernementale	Mesures relatives à la performance	Calendrier d'exécution	Instruments du Groupe de la Banque Prêts	Hors-prêts
<p>Développement du secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de privatisation • Libéralisation de l'économie 	<p>Gouvernement, d'accord sur la nécessité de la TVA.</p> <p>Accord conclu sur un programme visant à renforcer la supervision des banques et autres établissements de dépôts. Amendements aux lois des banques et de la Banque de réserve approuvés par le Parlement. Les normes de fonds propres et les nouvelles directives relatives à la classification des prêts et au provisionnement introduites en octobre 1998. L'examen in situ des institutions confrontées à des difficultés se poursuit.</p> <p>Nouveau Projet de loi relatif aux contrôles des assurances et pensions, à instituer.</p> <p>Réforme tarifaire. Une Commission de tarification mise en place. De nouvelles incitations fiscales pour les exportateurs introduites dans le budget de 1999. Réduction des tarifs aux quatre tranches de l'Initiative transfrontalière (zéro, 5, 15 et 20%).</p> <p>Application des normes de l'EIE pour les secteurs spécifiques.</p> <p>Etablir un processus transparent de privatisation et de cession des actions détenues par le gouvernement.</p>	<p>NRA devenu opérationnel en déc. 1999.</p> <p>Introduire la taxe à la valeur ajoutée d'ici janvier 2000</p> <p>Contrôle par RBZ sur les lieux et hors du site.</p> <p>Bill</p> <p>Bulletin fiscal de la FED</p> <p>Rapports d'évaluation des projets.</p> <p>L'agence de privatisation au sein du Bureau du Président, totalement dotée en personnel et opérationnelle.</p>	<p>2001</p> <p>1999-2001</p> <p>2000</p> <p>juin 2001</p> <p>1999-2001</p> <p>Déc. 1999</p>	<p>PASE II</p> <p>PASE II</p> <p>PASE II</p> <p>PASE II</p> <p>PASE II</p>	<p>Missions de supervision</p>

Diagnostiques/questions	Stratégie/action gouvernementale	Mesures relatives à la performance	Calendrier d'exécution	Instruments du Groupe de la Banque		
				Prêts	Hors-prêts	
<ul style="list-style-type: none"> • Equipements collectifs et infrastructures • Renforcement des capacités 	<p>Privatiser 40 entreprises publiques. L'office de commercialisation des produits laitiers et la société de production de coton déjà privatisées et les actions des autres sociétés cédées.</p>	<p>Toutes les 40 entreprises identifiées privatisées d'ici l'an 2001.</p>	Juin 2001	<p>PASE II</p>		
	<p>Eliminer les contrôles de prix sur les produits de base</p>		Déc. 1999			<p>PASE II</p>
	<p>Formuler les mécanismes de réglementation des télécommunications, des routes et de l'eau et assurer leur entretien. La ZINWA créée.</p>		1999-2000			<p>Projet routier, PASE II, Projet de télécommunications, Projet d'adduction d'eau</p>
	<p>Initier la politique et la stratégie de valorisation des ressources humaines pour une meilleure efficacité et une plus grande équité des services éducatifs et sanitaires. Accord conclu pour que les dépenses du secteur social demeurent constantes en termes réels.</p>		1999-2001			<p>PASE II, SDA, Projet de réduction de la pauvreté, Projet d'éducation,</p>
<p>Réduction de la pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du capital humain • Egalité entre les sexes • Ciblage au faveur des pauvres 	<p>Accorder une haute priorité à la prévention du HIV. Projet de stratégie nationale de lutte contre le SIDA préparé.</p>	<p>Budgets du MDE et du MDS maintenus.</p>	1999-2001	<p>projet de promotion de la femme</p>		
	<p>Recouvrement des coûts pour les services de l'éducation et de la santé, conforme aux objectifs de promotion de la femme. Propositions visant à faciliter l'accès des ménages à faibles revenus, en cours de préparation.</p>	<p>Stratégie.</p>	1999-2001	<p>SDA, Projet de santé</p>		
		<p>Budgets du MDE et du MDS.</p>	1999-2001	<p>PASE II, SDA, Projet d'éducation</p>		

Diagnostiques/questions	Stratégie/action gouvernementale	Mesures relatives à la performance	Calendrier d'exécution	Instruments du Groupe de la Banque Prêts	Hors-prêts
<p>Bonne gouvernance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paix et sécurité • Anti-corruption • Responsabilité • Transparence <p>et</p>	<p>Accord conclu sur la mise en œuvre du programme de réforme agraire, conformément aux principes convenus lors de la Conférence agraire de 1998.</p>	<p>Plan d'action en cours d'exécution.</p>	<p>1999-2000</p>	<p>PASE II, SDA, Projet de réduction de la pauvreté</p>	
	<p>Mise en œuvre de la phase initiale du programme de réforme foncière visant à réduire la pauvreté et renforcer le rôle des petits paysans dans le domaine de la croissance de l'agriculture</p>	<p>Plan d'action en cours d'exécution.</p>	<p>1999-2000</p>		
	<p>Mettre fin au conflit de RDC. Les lois appropriées mises en application par un organe judiciaire indépendant</p>	<p>Traité de paix et retrait des troupes.</p>	<p>Fin 1999</p>		<p>Dialogue DSP</p>
	<p>Bulletin économique amélioré et régulièrement publié. Processus consultatif de NECF en cours d'exécution.</p>	<p>Les cas de corruption poursuivis en justice.</p>	<p>1999-2001</p>		<p>Dialogue DSP</p>
		<p>Bulletin économique et procès verbaux des réunions de la NECF.</p>	<p>1999-2001</p>		<p>Dialogue DSP</p>

Indicateurs sociaux

	Année	Zimbabwe	Afrique	Pays en développement
Principaux indicateurs				
Population totale (millions)	1998	12.0	777.52	4748.91
Superficie ('000 km ²)		390.76	30060.00	80946.00
PNB par habitant (\$EU)	1997	750.00	676.70	...
Densité démogr. (par km ²)	1998	29.12	25.87	58.67
Main-d'œuvre active (%)	1994	46.90	43.70	...
- Femme (%)	1994	20.80	37.00	...
Indicateurs démographiques				
Taux d'accroissement de la population (%)	1998	2.8	2.65	1.66
Population < 15 ans (%)	1998	0.00	43.34	33.38
Rapport de masculinité (pour 100 femmes)	1998	98.59	99.52	103.29
Espérance de vie à la naissance – Total (ans)	1998	49.00	54.21	64.50
- Femmes (ans)	1998	42.72	55.73	66.22
Taux brut de natalité (pour 1.000)	1998	30.42	38.32	24.32
Taux brut de mortalité (pour 1.000)	1998	18.96	13.10	8.26
Taux de mortalité infantile (pour 1.000)	1998	66.6	83.50	58.40
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	1996	280.00	698.00	...
Indice synthétique de fécondité (par femme)	1998	3.54	5.10	2.97
Population féminine de 15-49 ans (millions)	1998	2.89	181.69	1217.75
Indicateurs de santé et de nutrition				
Nombre d'habitants par médecin (pour 100.000 habitants)	1993	14.00	...	76.00
Nombre d'habitants par infirmière (pour 100.000 habitants)	1993	164.00	...	85.00
Accès à l'eau potable (% de la population)	1995	74.00	55.00	72.00
Accès aux services de santé (% de la population)	1995	85.00	60.00	...
Accès à l'hygiène (% de la population)	1990-97	52.00	...	43.00
Nombre d'enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	1996	79.00	77.00	88.00
Nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	77.00	63.00	79.00
Enfants malnutris (% des moins de 5 ans)	1990-97	16.00	...	31.00
Ration calorique journalière	1996	2083.00	2400.00	2628.00
Dépenses publiques consacrées à la santé (en % du PIB)	1995	1.70	...	1.80

	Année	Zimbabwe	Afrique	Pays en développement
Indicateurs de l'éducation				
Taux brut de scolarisation (%)				
Ecole primaire - Total	1996	116.00	79.50	64.80
- Filles	1996	111.00	73.50	46.00
Ecole secondaire - Total	1996	48.00	28.30	30.70
- Filles	1996	44.00	45.00	44.00
Taux d'analphabétisation des adultes	1996	9.70	44.54	28.83
Personnel enseignant féminin dans les écoles primaires (%)	1995	44.00	44.00	51.00
% du PNB consacré à l'éducation	1995	8.50	5.90	3.90
Indicateurs environnementaux				
Utilisation des terres (terres arables en % de la superficie)	1996	8.30	6.70	...
Taux annuel de déboisement (%)	1990-95	0.60
Taux annuel de reboisement (%)	1980-90	2.00
Zones protégées (1000 ha)	1997	3068.00	154043.00	
Emissions de CO2 par habitant (tonnes)	1995	0.90	...	2.00
Vol. annuel de ress. renouvel. en eau en eau p.c.m.cub)	1998	1182.00	..	5133.00
Prises d'eau annuelles par habitant	1987-95	136.00	...	496.00
Indicateurs de pauvreté				
HDI (0 à 1)	1997	0.570	...	0.637
HDI (Parmi les 174 pays les plus pauvres)	1998	130.00
Indice de pauvreté (HPI-1) Valeur (%)	1995	29.20	...	27.70
Population vivant avec moins de 1\$ par jour	1989-94	26.00	...	32.20

Source : Division Statistiques
BAD

Comptes nationaux (1992-1997)

Industrie	1992	1993	1994	1995	1996	1997
	(Z\$ million)					
Agriculture, chasse, pêche, et foresterie	2322	5836	9593	9636	15283	16152
Mines et carrières	1552	1625	2531	3151	3846	1384
Ind. Manufacturière	9251	8930	10701	11931	14668	15376
Electricité et eau	913	1234	1810	2014	2409	2828
Construction	1082	1152	1330	1550	1943	2289
Finance et assurance	2790	3211	4577	4872	6370	7115
Immobilier	840	995	1177	1429	1526	1739
Distribution, hôtels, et restaurants	5818	6926	8609	12112	15630	17163
Transport et communications	1515	2807	3124	3636	4200	5180
Administration publique	1596	1886	2366	2941	3324	4444
Education	1946	2362	2955	3441	3602	7420
Santé	460	544	791	923	1042	2108
Services intérieurs	447	474	565	621	828	1097
Autres services	1310	1657	1998	2209	2795	3616
Moins : Commissions bancaires	-522	-833	-1289	-1016	-1223	-1149
PIB (aux prix des facteurs)	31321	38808	50837	59449	76242	86761
Net d'autres taxes sur la production	154	188	254	334	413	518
PIB aux prix des produits de base	31475	38995	50809	54947	75637	87279
Net de taxes sur les produits	2917	3485	5350	6817	9130	12459
PIB aux prix du marché	34392	42481	56159	61763	84767	99737
Population ('000)	10413	10779	11150	11526	11908	12294
PIB par habitant (\$)	3303	3941	5037	5358	7119	8113

Source: CSO

Résumé des finances publiques

			Estimations	Projections	Projections
Fin d'exercice juin	1997	1998	1999	2000	2001
RECETTES					
Total Recettes	29324	42642	55903	61424	68021
Recettes fiscales	26934	39483	52708	57448	63530
Impôt sur le revenu & les bénéfices	13965	20461	27725	28755	32017
Droits de douane	5105	7106	10000	10102	10706
Impôts indirects	1247	1757	2265	2970	3324
Impôt sur les ventes	5688	8869	11182	13111	14672
Autres taxes	930	1291	1537	2509	2812
Recettes non fiscales	2390	3159	3195	3977	4491
Total Dépenses	38137	48407	67000	70075	74601
Total Dépenses récurrentes	33443	45176	60307	60817	62589
Biens et services	18912	23603	34798	38216	42184
Salaires & rémunérations	13528	17196	24785	25791	28146
Autres	5385	6407	10013	12415	14038
Intérêts sur la dette	7271	13466	17748	12006	8921
dont Int. dette étrangère	1294	2307	3574	3939	3740
Int. Dette intérieure	5977	11158	14173	8057	5181
Subventions	40	3	0	0	0
Transferts	7220	8105	7761	10596	11484
Dépenses d'investissement	2840	2488	5486	8008	10761
Prêts nets	1852	743	1208	1250	1250
Solde non compris les dons	-8813	-5765	-11097	-8650	-6580
Dons	1086	2322	3588	3317	3452
Solde y compris les dons	-7272	-3443	-7509	-5333	-3128
Produit de la privatisation	761	0	1776	2000	2000
Financement	6068	3312	5733	3333	1128
Financement extérieur	301	-3512	-2623	-1443	-684
Emprunts	2829	2023	4766	6985	7772
Remboursements	-2528	-5535	-7389	-8428	-8456
Financement intérieur	5768	6824	1174	1344	-1261

Sources: Autorités du Zimbabwe et estimations et projections du FMI

Annexe

ZIMBABWE : DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS 1999-2001

ADDENDUM

1. INTRODUCTION

La présente note, rédigée sous forme d'addendum au Document de stratégie par pays (DSP) pour le Zimbabwe (ADB/BD/WP/99/148; ADF/BD/WP/99/143), a pour objet de fournir de plus amples informations aux Conseils d'administration. Elle met d'abord, à jour les données socio-économiques sur le pays et analyse, ensuite, la situation de sa dette intérieure. Elle réitère aussi l'engagement du Groupe de la Banque à privilégier la réduction de la pauvreté dans ses interventions dans le pays, et fait des observations sur les questions liées à l'intervention du Groupe de la Banque dans le secteur privé et sur les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en place et appliquer les normes fondamentales du travail.

2. EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE RECENTE

2.1 Les relations du Zimbabwe avec la Banque mondiale et le FMI sont toujours dans l'impasse, et se caractérisent par des discussions interminables sur les questions budgétaires, les niveaux des dépenses et en particulier les dépenses militaires en République démocratique du Congo. Comme indiqué dans le DSP (para 2.1.5), les concertations avec le FMI pour remettre l'accord de confirmation sur la bonne voie devaient aboutir à la fin de l'année 1999. Ces pourparlers n'ayant pas pu aboutir, il est par conséquent difficile de dire à quel moment le gouvernement parviendra à un accord avec les institutions de Bretton Woods. Celles-ci ont, en principe, programmé une mission au Zimbabwe en février pour discuter, entre autres, des mesures budgétaires susceptibles de réduire l'inflation.

2.2 Suite au dérapage du programme du FMI et de la Banque mondiale, les flux de ressources extérieures se sont considérablement réduits, puisque plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont suspendu l'aide qu'ils devaient fournir au pays. Cette situation a provoqué une grave crise économique dans le pays, et le déficit budgétaire dont le niveau était déjà élevé, 10 % du PIB à la fin de 1999, devrait se creuser davantage au cours des prochains mois. Malgré la baisse de l'inflation de 70 % en octobre 1999 à un niveau global de 56,9 % vers la fin de l'année, ce pourcentage est de loin supérieur au taux initialement prévu de 38,6 %, indiqué au paragraphe 2.1.11 du DSP. Cette situation exige que le gouvernement poursuive le resserrement des politiques monétaires et budgétaires en vue de lutter contre les pressions inflationnistes persistantes et de mettre fin à la crise de confiance qui pèse sur le dollar zimbabwéen. Le FMI a déjà alerté le gouvernement sur la nécessité de dévaluer le dollar (en le laissant flotter), mais le gouvernement ne donne pas l'impression qu'il envisage une telle mesure, qui risque de devenir inévitable. Concernant la croissance économique, en 1999, la croissance du PIB a stagné à 1%, le même niveau que celui de l'année précédente ; et les contraintes en matière de devises auxquelles le gouvernement fait face ont donné lieu à des arriérés de paiements au titre de la dette extérieure (publique et garantie par l'Etat) de 74 millions de dollars EU, au moins, en fin décembre 1999. Selon les estimations, les réserves extérieures ont atteint le niveau précaire d'une semaine de couverture des importations à la fin de décembre 1999. La rareté des devises a contribué à des pénuries de carburant en décembre 1999 et janvier 2000, et pourrait handicaper davantage une économie déjà en crise.

2.3 Les perspectives économiques sont encore assombries par l'incertitude de la situation politique. Un référendum national controversé sur le projet de la nouvelle constitution devrait être organisé au mois de février, en même temps que se poursuit l'établissement des listes électorales pour les élections générales prévues en avril de cette année. Cette situation a créé un climat politique tendu qui, associé aux difficultés économiques, pourrait saper la confiance des investisseurs à l'égard de l'économie du pays.

3. DETTE INTERIEURE

3.1 La solvabilité du Zimbabwe demeure satisfaisante et l'exposition au risque par le Groupe de la Banque reste minimale (4,5). Toutefois, l'ampleur de la dette intérieure constitue une source de préoccupation, eu égard notamment à son impact sur la gestion monétaire et budgétaire. En 1996, la dette intérieure se chiffrait à 46,9 pour cent du PIB ; ce ratio a chuté au cours des deux années suivantes à 31,8 pour cent et 30,9 pour cent, respectivement. Le stock de la dette intérieure se composait des emprunts d'Etat à long terme, des obligations, des prêts, des bons du trésor, des découverts et d'autres dettes à court terme. Toutefois, vu que le pourcentage de la dette intérieure à long terme due aux institutions financières représente moins de 1 pour cent du total de la dette intérieure, l'impact négatif sur le système financier devrait être négligeable.

3.2 La valeur de la dette intérieure représentée par les emprunts d'Etat à long terme est restée assez constante depuis 1996, étant donné que les nouvelles émissions sont maintenues à des niveaux comparables aux montants remboursés. De même, les emprunts auprès des institutions financières nationales sont à la baisse. Mais les effets que ces mesures auraient eus, en termes de réduction substantielle du volume de la dette intérieure, ont été compensés par la croissance des bons de trésor et la reprise en 1998, emprunts à court terme sous forme de découverts auprès des banques. A moyen terme, le gouvernement se propose d'utiliser le produit du programme de privatisation pour rembourser une partie de la dette intérieure. Le Fonds monétaire international a entamé les consultations avec le gouvernement sur la réforme et la gestion de sa dette intérieure et les résultats de ces consultations devraient fournir le cadre pour une réduction durable de la dette intérieure du Zimbabwe, à moyen terme.

4. PRIORITE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

4.1 La détérioration de l'environnement macro-économique constitue un grand obstacle aux efforts de réduction de la pauvreté. Comme indiqué dans le Document de stratégie par pays pour le Zimbabwe pour la période 1999-2001, les interventions du Groupe de la Banque dans le pays privilégient la réduction de la pauvreté. A cet égard, il soutiendra les efforts visant à résoudre le problème des déséquilibres macro-économiques et des contraintes structurelles. La Banque travaillera également en étroite collaboration avec le gouvernement pour veiller à ce que les réformes soient conformes à l'objectif de réduction de la pauvreté dans le cadre du Programme économique et social du Zimbabwe (ZIMPREST). Le but visé par la Banque est d'encourager le gouvernement à renforcer la prise en main des programmes de réduction de la pauvreté par une large participation de la société civile et des parties prenantes à la préparation de ces programmes.

4.2 Le programme ZIMPREST du gouvernement identifie clairement la réduction de la pauvreté comme le principal objectif de développement à moyen terme. Pour atteindre cet objectif, la politique à moyen terme du gouvernement continuera de mettre l'accent sur la stabilisation de l'économie et l'accélération de la croissance économique (3.1.2). Le gouvernement a décidé d'aborder le problème de la réduction de la pauvreté sous deux angles : des interventions directes dans le cadre de son "*Plan national de lutte contre la pauvreté*", qui seront axées sur les programmes d'action communautaire, visant à fournir les services sociaux de base aux groupes les

plus vulnérables, et des interventions indirectes pour réorienter les fonds publics vers les secteurs sociaux (2.3.1).

4.3 La stratégie du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté recoupe tous les secteurs. Dans le secteur agricole, la priorité gouvernementale à moyen terme sera la formulation d'une loi agraire en vertu de laquelle les grands domaines seront redistribués aux populations rurales sans terre et/ou démunies. Dans le cadre de l'application de cette stratégie, le gouvernement se propose de renforcer les institutions existantes ou de créer de nouvelles pour fournir aux agriculteurs la technologie, l'information, les ressources financières et l'infrastructure nécessaires. La stratégie de lutte contre la pauvreté, dans les secteurs de l'industrie et des mines sera axée sur la promotion des petites entreprises et entreprises du secteur informel. La principale stratégie du gouvernement en ce qui concerne l'infrastructure est d'intégrer le secteur communautaire au reste de l'économie, en reliant les pistes agricoles aux principaux axes routiers et débouchés commerciaux. Le programme de réduction de la pauvreté est aussi bien intégré au programme global de développement social. Dans les secteurs de l'éducation et de la santé, la stratégie du gouvernement vise principalement à faciliter l'accès des services aux groupes défavorisés, notamment aux femmes.

4.4 La stratégie opérationnelle du Groupe de la Banque à moyen terme (1999-2001) est conforme au programme de développement du gouvernement (4.3). Le principal objectif de la politique de la Banque est de réduire la pauvreté. Dans ce contexte, la Banque soutiendra les réformes du gouvernement visant à stabiliser l'économie et à accélérer la croissance liée à la réduction de la pauvreté. Dans le secteur agricole, la Banque aidera le gouvernement à réinstaller les paysans et à redistribuer les terres d'une manière à la fois équitable et efficace. Ce soutien sera renforcé davantage par des programmes visant à améliorer les rendements actuels de l'agriculture communautaire. Au titre de l'infrastructure, les opérations de la Banque seront conçues de manière à combler l'écart entre les niveaux de vie du secteur communautaire et du secteur moderne de l'économie et à améliorer l'accès des exploitations rurales aux centres commerciaux. Dans le secteur de la santé, la Banque continuera d'accorder la priorité aux soins de santé primaires dans les communautés rurales, ainsi qu'à la lutte contre le VIH/SIDA et à la prévention de ce fléau. Les opérations de la Banque dans le secteur de l'éducation viseront essentiellement à corriger les politiques d'apartheid, qui ont négligé la population des zones communautaires.

5. NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL

Même si, comme indiqué dans le DSP, le Zimbabwe a ratifié plusieurs conventions internationales du travail visant à garantir les normes de travail minimales, le gouvernement doit encore faire des progrès dans la mise en œuvre effective des dispositions de ces conventions. Cette question sera donc abordée dans le cadre du dialogue sur les politiques avec le gouvernement. La question relative aux normes fondamentales du travail sera examinée avec le gouvernement pour déterminer dans quelle mesure elle affectera la mise en œuvre des projets financés par le Groupe de la Banque.

6. PORTEFEUILLE ET STRATEGIE POUR LE SECTEUR PRIVE

Le portefeuille du Groupe de la Banque sur le Zimbabwe ne contient aucun projet du secteur privé. Les stratégies d'intervention de la Banque au Zimbabwe à moyen terme sont examinées au paragraphe 4.3.3 du DSP.